



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

RAPPORT À LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES SITES PERSPECTIVES ET PAYSAGES

SÉANCE DU 2 AVRIL 2015

PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DU PECH DE BUGARACH
ET DE LA RIVE NORD DU SYNCLINAL DU FENOUILLEDÈS

Rapport CGEDD n°008989-02

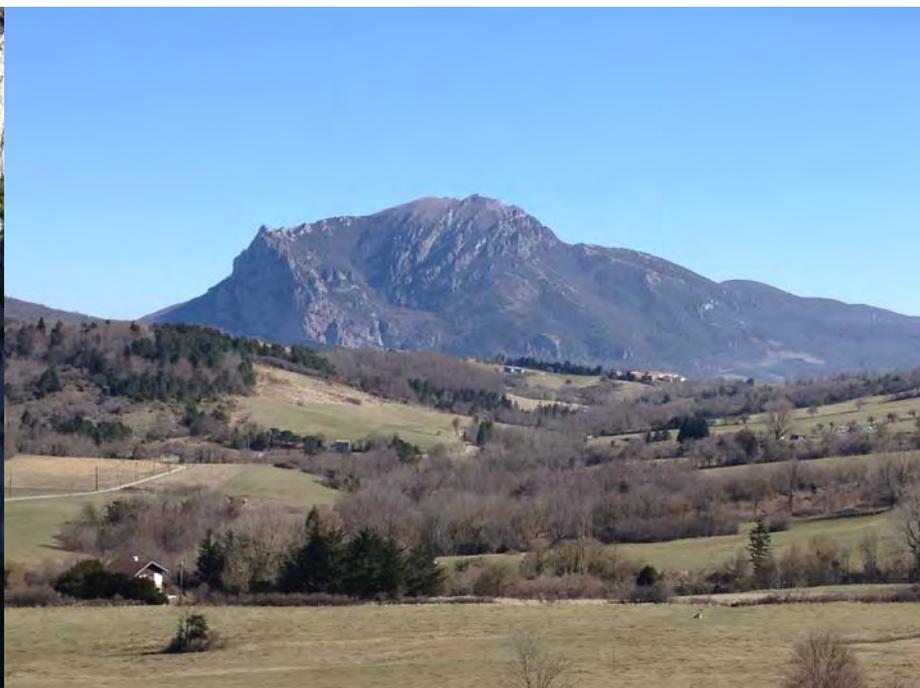
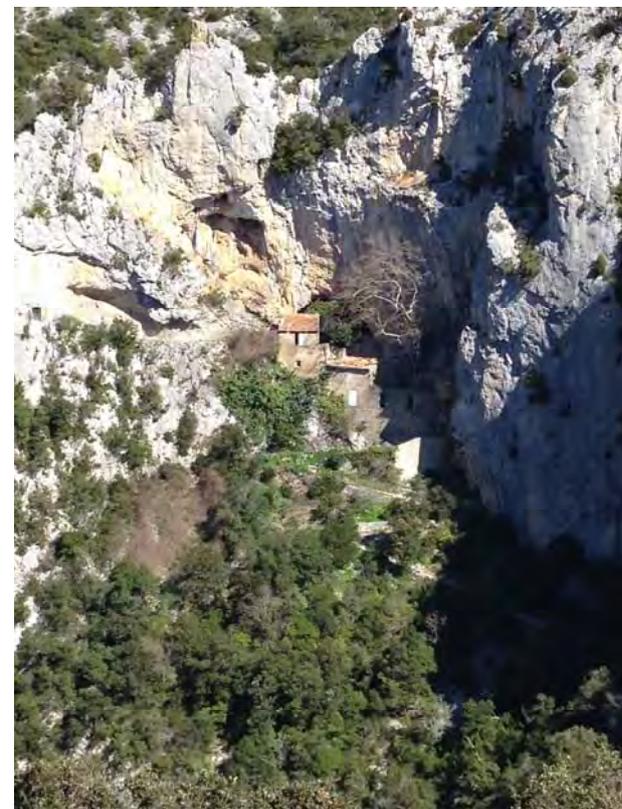
établi par

Jean-Marc Boyer

Inspecteur général de l'administration du développement durable

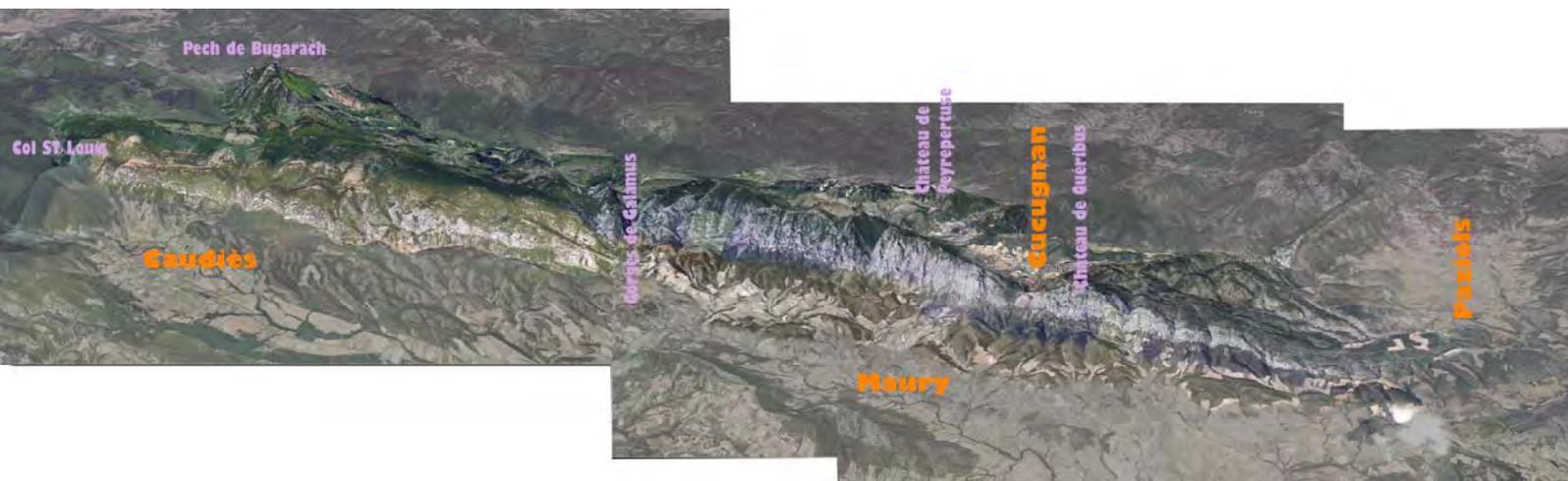
Avril 2015





Photos JMB mars 2015





Le site qui est soumis à l'avis de votre commission est sans aucun doute l'un de ces sites exceptionnels que la France du sud nous réserve souvent.

M'étant rendu sur place les 10 et 11 mars dernier, je n'ai pu rencontrer les élus en raison de la période de réserve électorale. Cette visite s'est effectuée avec M Didier Rochotte, inspecteur des sites à la DREAL de Languedoc Roussillon, en présence de M Charles Pujos, commissaire de massif (le, 10 mars) et de M Philippe Raggini, directeur des collectivités et du territoire et Mme Sylvie Espugna, chef du bureau de l'administration territoriale à la préfecture de l'Aude (le 11 mars).

Dans ce rapport je ne rentrerai pas dans le détail de l'excellente présentation faite par M Rochotte, je me contenterai de mettre en évidence quelques éléments de contexte géographiques, historiques et juridiques. Puis, je reviendrai sur le choix des critères, sur les limites proposées en vous indiquant quelques ajustements qu'il me paraît nécessaire d'apporter à ce projet de classement et enfin sur la dénomination de ce site.

En effet, la diversité des reliefs de cette partie du massif des Corbières et des panoramas qui se dégagent rend difficile l'établissement de ses limites. C'est, sans doute, la principale difficulté que votre commission aura à traiter aujourd'hui avec le choix de sa dénomination.

1 Éléments de contexte géographique et historique

Tout d'abord, je ne peux résister à vous lire cette description d'Onésime Reclus dans « La France à vol d'oiseau »¹ publié en 1909 :

« ...Les Corbières sont des **Avant-Pyrénées** continuant **les Petites Pyrénées** ariégeoises jusqu'au-dessus des lagunes salées du littoral méditerranéen au nord, au sud, à l'est d'un noyau central fait de schistes antiques, elles allongent des plis oolithiques, crétacés, tertiaires, monts et ravins absolument « méridionaux » où tout, la roche, le ciel, les plantes, les herbes de forte odeur proclament **qu'on a quitté le Languedoc océanique pour le Méditerranéen**.

Le Puy de Bugarach, leur tête la plus altièrre, ne plonge qu'à 1.281 mètres dans le lac renversé du ciel ; mais, bien qu'étant de la **Petite Pyrénée**, comme il est **d'Avant-Pyrénée**, il se présente très noblement ; on le voit de très loin et il regarde à quarante lieues autour de lui : il contemple le Sault, qui l'unit aux Pyrénées d'avant-garde de l'Ariège, le Razès, le Lauragais, le Carcassès, le Cabardès, la Montagne Noire, le Minervois des plaines, la Méditerranée, la sierra frontière, et avant tout l'enchevêtrement de ses Corbières à lui, assombries encore par quelques débris de forêts et çà et là tachées de quelques broussailles. Mais c'est la nudité, la vaste nudité qui l'emporte – nudité blanche, grise, terne, jaune, noire suivant les roches constituant les Corbières, **qui fut une contrée de longue contention entre la Gaule et l'Ibérie, le Languedoc et la Catalogne, comme entre les grandes ou petites seigneuries du pays lui-même** – c'est pourquoi fort nombreuses sont encore sur leurs lieux saillants les ruines des anciennes forteresses. Cette nudité générale, l'ardeur du ciel, la sé-

1. « La France à vol d'oiseau » tome 2nd ; Éditions E. Flammarion, 1909.

cheresse de l'air, l'éclat des couleurs, ce qu'on peut appeler l'accablement de lumière, différencient à l'extrême les Corbières et le Pays Basque, à 250 kilomètres seulement de distance à vol d'oiseau de l'est à l'ouest, chacun de ces deux massifs surgissant d'un bord de mer. Si ce genre de comparaison était soumis au calcul, on pourrait dire qu'il y a dix fois plus de ressemblance entre les Corbières et les sierras d'Orient ou les djebels de l'Afrique Mineure qu'entre les monts surveillés par le Bugarach et ceux que le Pic d'Anie commande dans la contrée des nobles Escaldunacs. Ici la roche est parfumée comme autour de Jérusalem ; ici l'on trouve du Carrare et du Paros ; l'abeille vole aux Corbières comme à l'Hymette et son miel est le miel de Narbonne. ... »

Tout est y dit, le lien structurel avec les Pyrénées, la qualité particulière de ces paysages où la frontière naturelle et climatique se confond avec celle de l'histoire.

Les zones de frontières sont toujours intéressantes. De Tautavel au Pech de Bugarach quelques rares passages permettaient aux piétons de traverser. Ces passages étaient contrôlés par de formidables forteresses, Quéribus et Peyrepertuse, mais aussi par les châteaux des Maures (au pied du col Saint Louis), Puilaurens, Cucugnan, Camps s/Agly ou Padern. Tour à tour aragonais, cathares ou français, ces châteaux, ou plutôt ceux qui subsistent, seront du Roi de France après le Traité de Corbeil en 1258, puis, définitivement, de celui des Pyrénées en 1659².

On ne passera facilement au travers de cette frontière physique qu'au XIX^e siècle lorsqu'une route vertigineuse sera creusée, en 1894, dans le roc des gorges de l'Agly à Saint Antoine de Galamus.

2 Situation juridique

Le site est situé à cheval sur deux départements, l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Il concerne quinze communes, dix dans l'Aude³ et cinq dans les Pyrénées-Orientales⁴ qui sont regroupées dans quatre communautés de communes et une communauté d'agglomération⁵.

Sept communes, trois dans les Pyrénées-Orientales⁶ et quatre dans l'Aude⁷, sont dotées d'un PLU. Dans l'Aude, une carte communale est approuvée⁸ et trois sont en cours d'élaboration⁹ depuis quelques années. Enfin trois communes de l'Aude¹⁰ et une des Pyrénées-Orientales¹¹ sont soumises au RNU.

Une grande partie de ces communes participe à la création du Parc naturel régional des *Corbières-Fenouillèdes*. Celui-ci concernerait 105 communes, 30 419 hab., 179 433 ha, et 10 intercommunalités dont 5 principales. Le site classé se trouvera au cœur de ce PNR.

Une partie du site est déjà (très) ponctuellement protégée par un site classé¹², sept sites inscrits¹³ une ZPPAUP¹⁴ et la présence de deux monuments historiques¹⁵. Sept autres mo-

2. « *Entre Languedoc et Roussillon : 1258 et 1659 fortifier une frontière ?* », sous la direction de Lucien Bayrou (ancien architecte des bâtiments de France des Pyrénées-Orientales). Publié en 2004 par l'association « Les amis du vieux Canet ».

3. *Saint-Louis-et-Parahou, Bugarach, Camps s/Agly, Cubières s/Cinoble, Soulatgé, Duilhac Peyrepertuse, Rouffiac-des-Corbières, Cucugnan, Padern, Paziols.*

4. *Caudiès-de-Fenouillèdes, Prugnanes, Saint-Paul-de-Fenouillet, Maury et Tautavel.*

5. *CC Agly-Fenouillèdes (communes des P&O, sauf Tautavel), CA Perpignan-Méditerranée (Tautavel), CC du Pays de Couiza, CC des Corbières et CC de la Haute vallée de l'Aude.*

6. *Saint-Paul-de-Fenouillet (2013), Maury (2007) et Tautavel (2012).*

7. *Bugarach (2013), Cubières s/Cinoble (2007), Cucugnan (2006) et Paziols (2008).*

8. *Caudiès-de-Fenouillèdes (2007).*

9. *Camps s/Agly (2006), Duilhac Peyrepertuse (2001) et Rouffiac-des-Corbières (2006).*

10. *Padern, Soulatgé et Saint-Louis-et-Parahou.*

11. *Prugnanes.*

12. *Gorges de Saint Antoine de Galamus (arrêté du 30/06/1927).*

numents historiques se trouvent sur les communes concernées par ce projet de classement, mais ne sont pas dans son périmètre.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Pyrénées-Orientales a donné un avis favorable à l'unanimité sans réserve dans sa séance du 27 novembre 2014. Celle de l'Aude, qui s'est tenue le 17 décembre 2014, a également donné un avis favorable à l'unanimité avec « ... *une réserve sur le titre du projet* ».

Enfin, l'enquête publique interdépartementale, s'est tenue durant trente-deux jours, du 14 avril au 15 mai 2014.

Dans sa conclusion, le commissaire enquêteur, tout en notant un petit problème d'affichage par certaines communes un peu en dehors des délais, problème qu'il n'a pas retenu compte tenu de la forte participation, a donné un avis favorable sans réserve au projet de classement au titre des sites.

3 Choix des critères

L'enquête publique a retenu quatre critères pour ce classement : le critère pittoresque, le critère historique, le critère scientifique et le critère légendaire ¹⁶.

Si des éléments de géologie, d'hydrologie, de spéléologie peuvent être relevés ici où là sur le site montrant la pertinence d'un critère scientifique, cependant ils sont disparates, ponctuels et ne le représentent pas dans sa globalité.

De même, les légendes autour du Pech ne manquent pas, du trésor d'Alaric à celui de l'abbé Saunières, de l'Arche d'Alliance aux fées « mitounes », du calendrier aztèque à la cité d'Agharta jusqu'à Steven Spielberg qui s'inspira de la silhouette si particulière du Pech dans l'un de ses films. Elles ne manquent tellement pas que, curieusement, notre géographe ¹⁷ descripteur de la France du début du XX^e siècle n'en dit mot.

Aussi, je propose à votre commission de ne retenir que les deux critères qui s'imposent : le critère pittoresque compte tenu de la majesté et de la variété des paysages qui composent ce site et le critère historique compte tenu de son passé de frontière.

4 Les limites du site

A l'origine le projet consistait à étendre le site des gorges de Galamus classé en 1927. En 2010, Michel Brodovitch écrit « *La diversité des reliefs de cette partie des Corbières et des panoramas qui se dégagent ont conduit à ne pas se limiter aux lieux emblématiques des gorges de Galamus, des châteaux de Peyrepertuse et Quéribus, mais de les englober dans*

13. Château de Quéribus et ses abords (13/12/1943) ; Château de Peyrepertuse et ses abords (3/10/1944) ; Château féodal de Padern et ses abords (3/02/1944) ; Le village de Cucugnan et ses abords (22/09/1969) ; Défilé du Grau de Maury (5/05/1947) ; Redoute et viaduc du col Saint-Louis et leurs abords (25/09/1944) ; Grotte Bernard (25/09/1944).

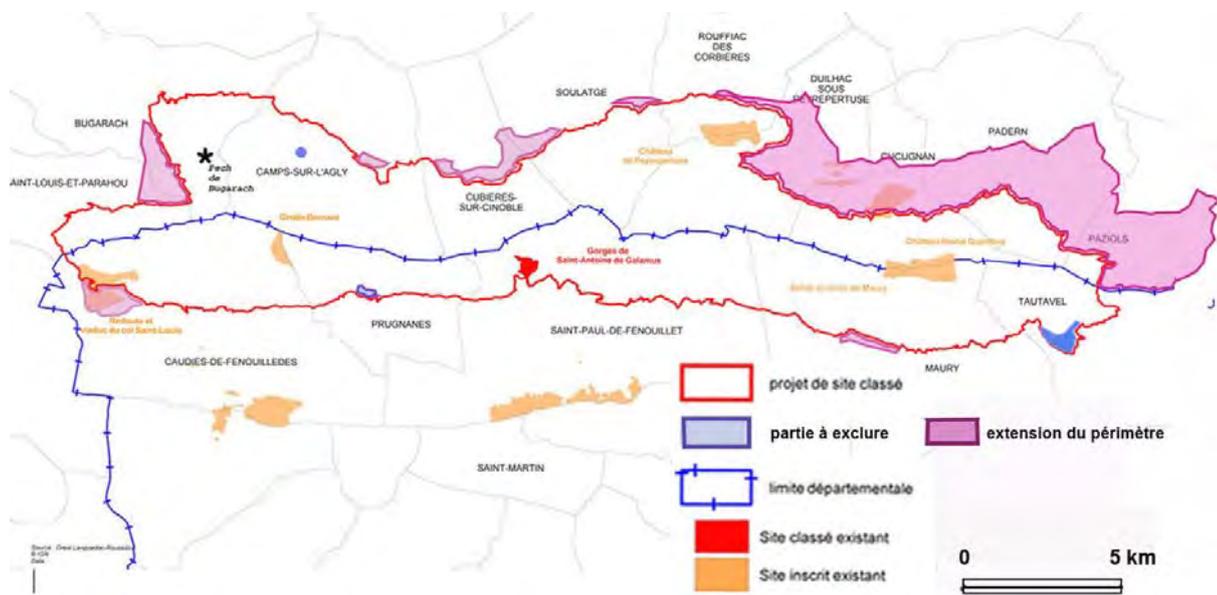
14. Commune de Duilhac-sous-Peyrepertuse.

15. Ruines des châteaux de Quéribus (11/10/1907) et de Peyrepertuse (19/03/1908).

16. « [...] Le projet de classement au titre des sites et monuments naturels du site du Pech de Bugarach (sic) et de la Grande Serre du Pays Cathare et du Fenouillèdes présente un intérêt général du point de vue :

- pittoresque : avec les effets de canyon (gorges de Galamus, grau de Padern), falaises, escarpements rocheux, (moulin de Ribaute, cascade des Mathieux), présence des châteaux de Peyrepertuse et Quéribus intégrés admirablement dans le paysage minéral, imbrication subtile de la vigne et de la garrigue dans le paysage.
- historique : nombreux sites archéologiques, sites des châteaux médiévaux avec Quéribus, Peyrepertuse et Padern, histoire de l'ancienne frontière entre les royaumes de France et d'Aragon, épisode de la résistance cathare, ouvrages patrimoniaux médiévaux de qualité.
- scientifique : patrimoine géologique exceptionnel comprenant 7 géosites figurant à l'inventaire national et 5 au pré-inventaire, avec un riche faunistique et floristique importante.
- légendaire : le Pech de Bugarach essentiellement qui est une source extraordinaire d'inspiration pour de nombreux auteurs avec une existence de très nombreuses légendes de toutes sortes [...]. »

17. Onésime Reclus (1837-1916).



un ensemble géologique et paysager plus large. Au plan du caractère exceptionnel des lieux, la beauté du paysage et le contraste entre les parties sauvages et cultivées le justifie. » Il propose « d'y inclure [...] l'extension à la vallée du Verdoble vers Paderin et l'intégration du piémont entre le synclinal et Maury ».

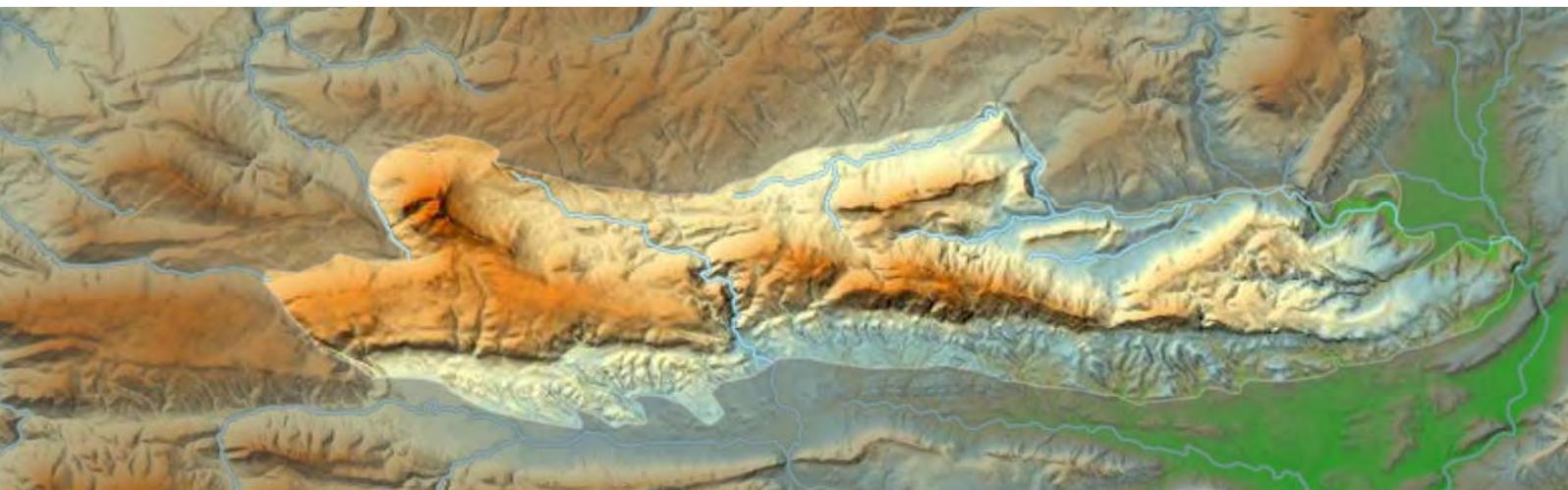
La consultation des élus des quinze communes concernées a conduit à agrandir de manière significative le projet de site et, en 2013, Michel Brodovitch notait « Les extensions proposées concernent essentiellement la partie nord, dans l'Aude. La différence notable par rapport au projet d'origine se situe sur les communes de Dulhac-sous-Peyrepertuse, Cucugnan, Paderin et Paziols. Sur cette dernière commune, le périmètre pourra intégrer les éléments de patrimoine local du pont roman, de la fontaine de Cucugnan et du tombeau champêtre. L'extension dans les Pyrénées Orientales, à l'ouest, correspond à la prise en compte d'un ouvrage d'art, le viaduc de Saint Louis et des vestiges d'une fortification sur laquelle cet ouvrage s'est implanté. »

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est le résultat de ce travail conduit par les inspecteurs des sites, tenant compte des observations de Michel Brodovitch et des demandes des communes.

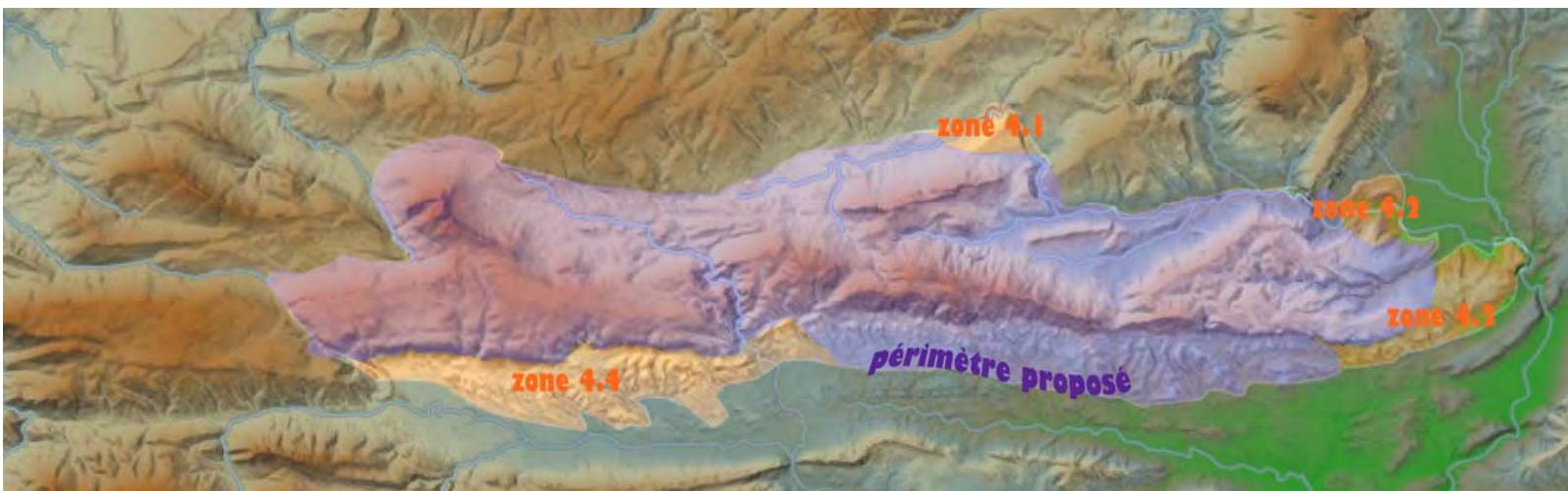
Il s'étend sur plus de quinze milles hectares.

Vous avez pu constater, lors des commissions précédentes que je ne remettais pas en cause l'excellent travail de mes prédécesseurs. Cependant, dans ce cas, il me semble que la limite du site prête à discussion sur quatre points que je sou mets à votre commission.

En effet, il me semble important de rechercher la cohérence géographique du site. Pour cela, la meilleure démarche est de regarder l'image du relief du site proposée par le site de l'IGN. Cette image permet de voir parfaitement la délimitation de l'entité géographique que nous analysons aujourd'hui.



La superposition, sur cette image, de la proposition de site qui vous est soumise met en évidence les quelques (petites) parties qui manquent (à divers degré d'importance) pour une lecture cohérente de ce paysage. En effet, si la délimitation proposée du site suit soit le piémont de cette crête rocheuse, soit les cours d'eau, soit des routes départementales, à quatre reprises, sa cohérence est affaiblie.



Il s'agit :

4.1 Au nord, boucle du Verdoubert sur la commune de Rouffiac-des-Corbières (lieu-dit du Sigle de la Rabazole.)

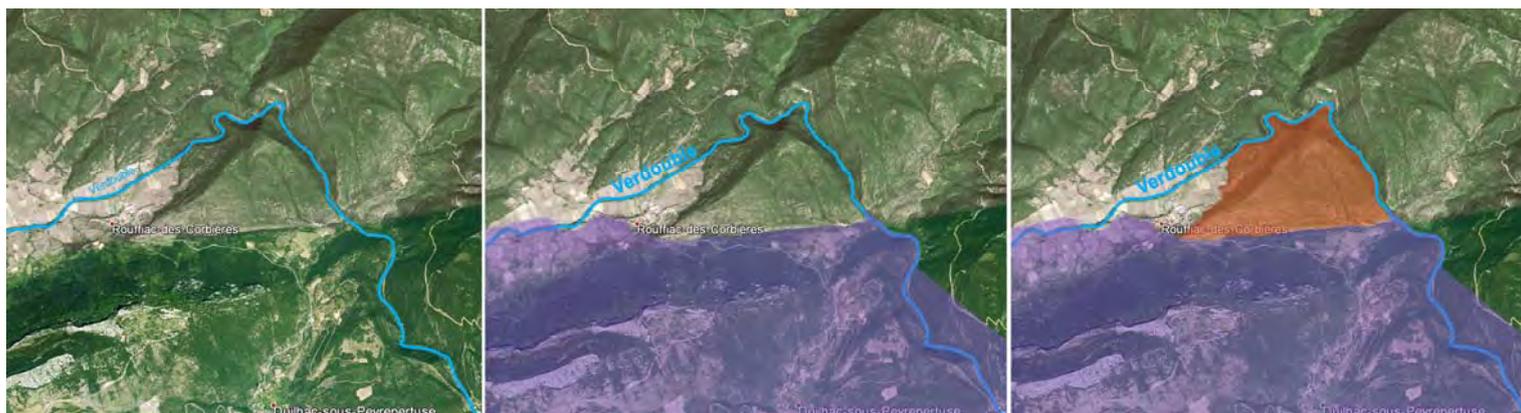
Alors que la limite nord du site s'appuie sur le lit du Verdoubert, ici il s'en écarte et suit ce qui semble être son ancien lit (?).

Ce point est moins important que les deux suivants, mais il est contradictoire avec la logique de délimitation suivie dans sa continuité qui intègre non seulement le lit du Verdoubert mais également la rive opposée.

Est-ce l'inaccessibilité de cette zone qui a conduit à son exclusion ?

Cela étant, si la limite proposée suit bien l'ancien lit du Verdoubert, ce pourrait être acceptable.

La surface de cette zone couvrirait 153⁸ ha.



4.2 Au nord-est, boucle du Verdoubert sur les communes de Padern et Paziols (lieu-dit du Bac des Viviès et du Rec de Buga)

La limite du site qui vous est proposée coupe brutalement la croupe de la colline, le Bac des Viviès, en suivant une limite cadastrale. Les images ci-après indiquent la logique géographique de ce site qui impose de se caler sur le piémont, en intégrant la boucle du Verdoubert et la petite colline en croissant de Lune, le Rec de Buga.

Sur place, cette intégration dans le site s'impose de manière très forte.

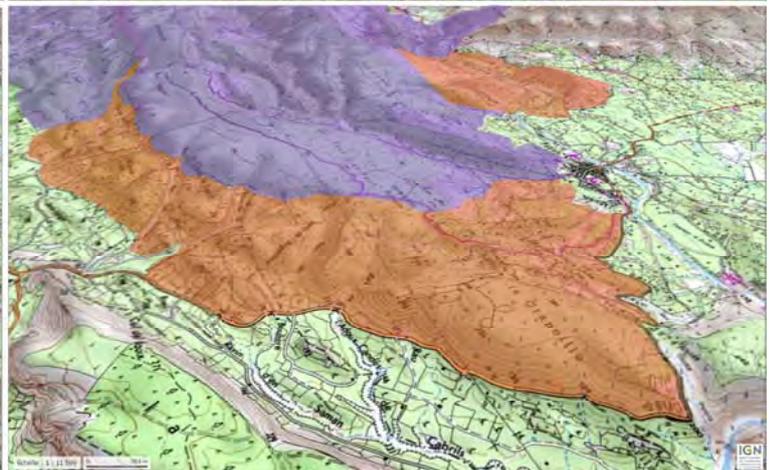
La surface de cette zone couvrirait 263⁵ ha.



4.3 À l'est, partie finale de la crête rocheuse sur les communes de Paziols et Tautavel.

A l'est, la limite qui vous est proposée s'appuie sur un petit vallon (peu visible, y compris sur le terrain) et, au sud, suit, parfois, un chemin en bord de plateau en s'écartant du piémont.

La raison en est que le parti retenu par le projet est de suivre la couche géologique dans cette partie du site.



Pourquoi ici et pas les autres limites ?
Ce choix apporte-t-il un élément significatif de compréhension du site ?
Tout simplement en quoi est-il visible sur le site ?



Vue de la fin du Massif, vers le sud, au centre, la commune de Paziols : aucune différence de sol ou de végétation n'est constatée

Ces questions portent elles-mêmes leur réponse. Il n'est, en effet, pas compréhensible de couper ainsi cette fin de relief, qui extérieurement, tant par sa silhouette que par sa végétation, ne se différencie pas de la couche géologique qui est dans la zone proposée au classement.

Je propose à votre commission que le site s'appuie sur la départementale (D611) qui délimite le site à l'est, comme à de nombreux autres endroits de ce projet, ce qui ne devrait pas poser de problème particulier dans cette zone non bâtie et donnerait une limite claire, visible et compréhensible.

Au sud-est, compte tenu de la réticence des élus de Tautavel à ce classement (qui a peut-être renforcé ce choix « géologique » des auteurs du projet), je proposerai qu'un échange puisse être fait : exclure du projet de site le dernier hameau de cette commune qui y est encore, le *Mas d'en Janeil*, qui est bien entretenu et dont les extensions récentes sont cohérentes avec l'existant.

La surface de cette zone couvrirait 392¹ ha.

4.4 Enfin, au sud, collines de piémont sur les communes de Caudiès-de-Fenouillèdes et de Prugnanes

Ces collines sont le soubassement de la crête rocheuse. D'une certaine façon, elles en sont l'écrin. De même, quand on débouche du *Col Saint Louis*, elle constituent le premier plan de la vallée de la *Boulzane* qui se jette dans l'*Agly* à la sortie des *gorges de Galamus* sur la commune de Saint-Paul-de-Fenouillet.

Or un projet de neuf éoliennes, de plus de 100 m de haut, vient d'être autorisé par le préfet des Pyrénées-Orientales, le 22 octobre 2014, malgré un avis réservé de l'Autorité environnementale qui note que « ... *Le parc est à l'extérieur des espaces protégés au titre du code du Patrimoine, étant précisé que le projet de site classé du Puech de Bugarach et de la grande serre du Pays Cathare et du Fenouillèdes est situé à proximité immédiate du projet éolien (600 mètres de E1).*

L'étude identifie plusieurs vues présentant des impacts modérés à très forts depuis la RD 117, [...], Caudiès-de-Fenouillèdes, la RD20 et le sentier Cathare. Le projet est également visible [...] du Col St Louis et la descente vers Caudiès [dont] l'impact apparaît sous-évalué, [...]. Depuis le Château de Quéribus, l'ensemble du parc est visible [...] il aurait été utile de présenter un photomontage par temps clair qui simule également la présence du parc éolien de Lesquerde-St Arnac (effets cumulés)... » et il conclut « ... En ce qui concerne le paysage, les points de vue présentés font ressortir des impacts non négligeables, lesquels peuvent cependant être modulés, notamment à raison de la taille des machines qui aura été retenue, de sorte que le parc éolien [...] reste à l'échelle des collines de la Boulzane, en cohérence avec le projet éolien voisin de Lesquerdes-st Arnac. ».



Vue du Synclinal du Fenouillèdes du Col St Louis Et zone d'implantation des éoliennes

S'il est trop tard pour revenir sur cette décision, il me semble nécessaire de se donner à l'avenir des outils pour protéger l'écrin de ce site classé en inscrivant à l'inventaire des sites cette partie du piémont du site qu'il vous est proposé de classer

Je note que, dans ce cas particulier, nous avons la chance que le foncier communal ait permis une installation régulière des éoliennes qui suivent la courbe de la colline.

5 Le nom du site

Le nom de ce projet de site a plusieurs fois changé lors de l'avancée du dossier et selon les avis des interlocuteurs.

Par ailleurs, ainsi que je vous l'ai dit plus haut, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Aude a émis « ... une réserve sur le titre du projet ».

Le nom du site a donc évolué entre 2010, « site du Pech de Bugarach et du Synclinal des Fenouillèdes », et 2013 « site du Pech de Bugarach et de la Grande Serre du Pays Cathare et du Fenouillèdes »¹⁸.

Dans son rapport de mission de 2013, Michel Brodovitch notait « Le site ne prenant qu'une moitié du synclinal des Fenouillèdes et se caractérisant surtout par les longs reliefs rocheux orientés dans le sens ouest-est, sa dénomination a changé pour intégrer cette notion de « Grande Serre » et évoquer également l'histoire des Albigeois représentée ici par les deux lieux emblématiques des châteaux cathares de Peyrepertuse et Quéribus »¹⁹.

18. Nom que j'ai, pour l'instant, indiqué à l'en-tête de ce rapport.

19. Ces châteaux ont surtout été des forteresses dont la situation stratégique de premier ordre permettait d'exercer une surveillance sur la plaine roussillonnaise au nord du temps du Royaume d'Aragon puis au Sud afin de barrer l'entrée du massif des Corbières aux Espagnols. Le nom du château de Quéribus évoluant au fil des siècles « Quériguet », « Quérigut », ...

Dans son rapport à la CDNPS, l'architecte des bâtiments de France de l'Aude, Jean-Louis Chevalier, s'est longuement interrogé sur la difficulté à nommer ce site « [...] « *Projet de classement du Pic de Bugarach et de la dorsale Nord du synclinal du Fenouillèdes* », « *Projet de classement du Pech de Bugarach et du synclinal de Fenouillèdes* », « *Projet de Site classé de la grande Serre des Corbières et du Fenouillèdes* », « *Grand site de Bugarach et des sites cathares* » [...] » et il note que « [l']instabilité du vocabulaire tient certainement à de nombreux facteurs :

- *Le caractère frontalier du massif,*
- *L'appartenance historique du Fenouillèdes,*
- *La dispersion des châteaux dans un vaste massif,*
- *La notoriété du Pech de Bugarach et son décalage avec la crête Nord ,*
- *La dualité des crêtes d'un synclinal, celui de l'Agly. [...] »*

Il conclut son rapport ainsi « *Bien qu'un peu « technique » la reprise de l'appellation d'origine : « *Projet de classement du Pech de Bugarach et de la dorsale nord du synclinal du Fenouillèdes* » avouerait son ambition actuelle et n'exclurait aucune extension ultérieure. »*

Compte tenu de ce questionnement, j'ai consulté plus de quarante cartes dessinées entre 1639 et 1897 (annexe 1).

La carte la plus ancienne que j'ai pu consulter, de 1639, s'intitule, « *Nouvelle description du comté de Roussillon, ensemble d'une partie des monts Pyrénées ou continent la France et l'Espagne* » et indique le mont « *Bogorach M.* » sans autre indication. Même constat en 1642 dans la « *Description de Catalogne comtez de Roussillon Cerdagne Ribagorça et Barra-bez* ».

En 1651, sur la carte du « *Gouvernem[en]t gén[é]ral du Languedoc* » apparaissent le « *Col de Loys* » et le « *Grau de Queribus* » et, pour la première fois, bien au sud de ces monts, le nom de Fenouillèdes est donné à la province, de même qu'en 1662 sur le « *Comitatus Ruscinonis, vulgo Roussillon in quo Episcopatus Helenensis Gallicé Evesché d'Elne* ».

En 1730, curieusement orientée au sud, la « *Carte générale des Monts Pyrénées, et partie des Royaumes de France et d'Espagne par le Sr Roussel ingénieur du roy,* », carte ancienne la plus précise, ne révèle que trois patronymes géographique le « *Mong de Pech Bugarach* », le « *Col de Querebus* » et le « *Col de St Louis* ».

En 1778, la carte des Cassini indique le « *Pic de Bugarach* », près des gorges de l'Agly « *la Serre* » et, au sud du *Château de Querebus*, le « *Roc del Fenouillet* ».

En 1836, la carte routière du département de l'Aude (de même que sa réédition, en 1850) n'indique que le seul « *Pic de Bugarach* ».

La carte d'état-major établie pour les Pyrénées à l'échelle du 1/80 000^e entre 1845 et 1855 apporte une description plus précise. On y voit apparaître les différents noms que l'on peut lire aujourd'hui « *Pic de Chalabre* », « *Roc Paradet* » et entre l'Agly et le château de Queribus un « *Plateau de St Paul* ». De même, en 1897, avec « *l'Essai d'une carte botanique et forestière de la France (feuille de Perpignan)* par Ch. Flahaut (cartographe au Service géographique de l'armée) » à l'échelle du 1/200 000^e.

Le terme de « *Serre* »²⁰ n'apparaît donc à aucun moment pour désigner cet anticlinal, sauf à un endroit très ponctuel sur la carte de Cassini et la carte au 25 000^e d'aujourd'hui.

De même, on ne trouve aucune dénomination particulière dans les divers ouvrages d'Onésime Reclus sur cette région.

20. *Dictionnaire provençal-français, ou Dictionnaire de langue d'oc ancienne et moderne (1847) : « SERRA : terra, butte, dl. Serrat, Port. Ital., Sierra Esp., Serrad Cat. / Montagne / Ety. de l'esp. sierra, chaîne de montagnes. / En vl., serre, défilé, colline. »*

Par ailleurs, en 1933, dans son bulletin la *Société languedocienne de géographie* décrit cette crête rocheuse comme le « *Haut Fenouillèdes, le rempart inviolable du pays de France au temps de la puissance des rois d'Aragon* »

Enfin, une recherche sur Internet sur le terme « *Grande Serre du Pays cathare* » conduit directement sur le site ... de la préfecture de l'Aude ou de la DREAL sur le projet que votre commission instruit aujourd'hui.

Des recherches similaires sur le terme de « *synclinal du Fenouillèdes* » le font apparaître dans ... l'Atlas des paysages de la DREAL Languedoc Roussillon. Cela étant c'est un fait géographique.

Nous sommes donc en présence d'un relief qui n'a jamais été nommé en tant que tel sauf certaines de ses parties significatives, comme le *Pech de Bugarach*, à l'ouest et, à la fin du 19^e siècle, le *Plateau de St Paul*, au centre.

La dénomination que votre commission donnera à ce site sera donc celle que les géographes de l'avenir retiendront.

6 Points à débattre

Je propose donc à votre commission de débattre les points suivants :

6.1 Délimitation du site

- 6.1.1 L'extension du classement, au nord-est de la commune de Rouffiac-des-Corbières, en intégrant la boucle du Verdoble.
- 6.1.2 L'extension du classement à la partie nord-est du site au vallon délimité par le Verdoble et la petite colline en croissant de Lune, le *Rec de Buga*, sur les communes de Padern et Paziols.
- 6.1.3 L'extension du classement à l'extrémité orientale de la crête jusqu'à la route départementale et, au sud-est, aux piémonts de la commune de Tautavel et l'exclusion du *Mas d'en Janeil*.
- 6.1.4 Au sud-ouest, l'inscription au titre des sites des piémonts, sur les communes de Prugnanes et Cadiès-de-Fenouillèdes.

6.2 Critères

Je propose à votre commission de retenir les deux critères pittoresque et historique.

6.3 Le nom du site

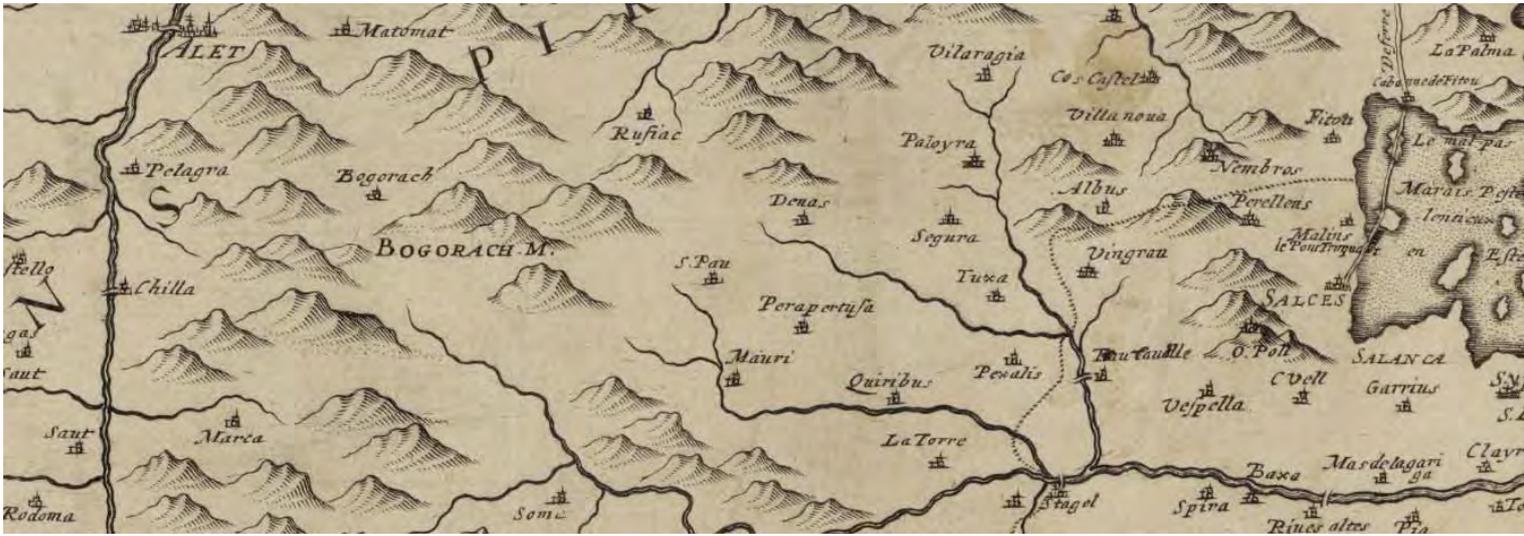
Je propose à votre commission de débattre autour de la proposition, quoiqu'un peu technocratique, de l'architecte des bâtiments de France « *site classé du Pech de Bugarach et de crête nord du synclinal du Fenouillèdes*²¹ » qui pourrait être retenue en raison de sa précision géographique.



Jean-Marc Boyer

21. Au cours des siècles, *Fenouillèdes* s'est écrit avec ou sans 's'. Une analyse des toponymies sur les cartes montre que dans près de 70% des cas il prend un 's' à la fin, sans doute dû à l'origine catalane du mot.

Annexe 1 Cartographie ancienne



1639 - Nouvelle Description du comté de Roussillon, ensemble d'une partie des monts Pyrénées ou confinent la France et l'Espagne



1642 - Carte contenant le Roussillon, avec Ports, Passages et entrées de France en Espagne



1651 - Gouvernem[en]t gén[é]ral du Languedoc



1662 - Comitatus Ruscionis, vulgo Roussillon in quo Episcopatus Helenensis Gallicé Evesché d'Elne



1730 - Carte générale des Monts Pyrénées, et partie des Royaumes de France et d'Espagne

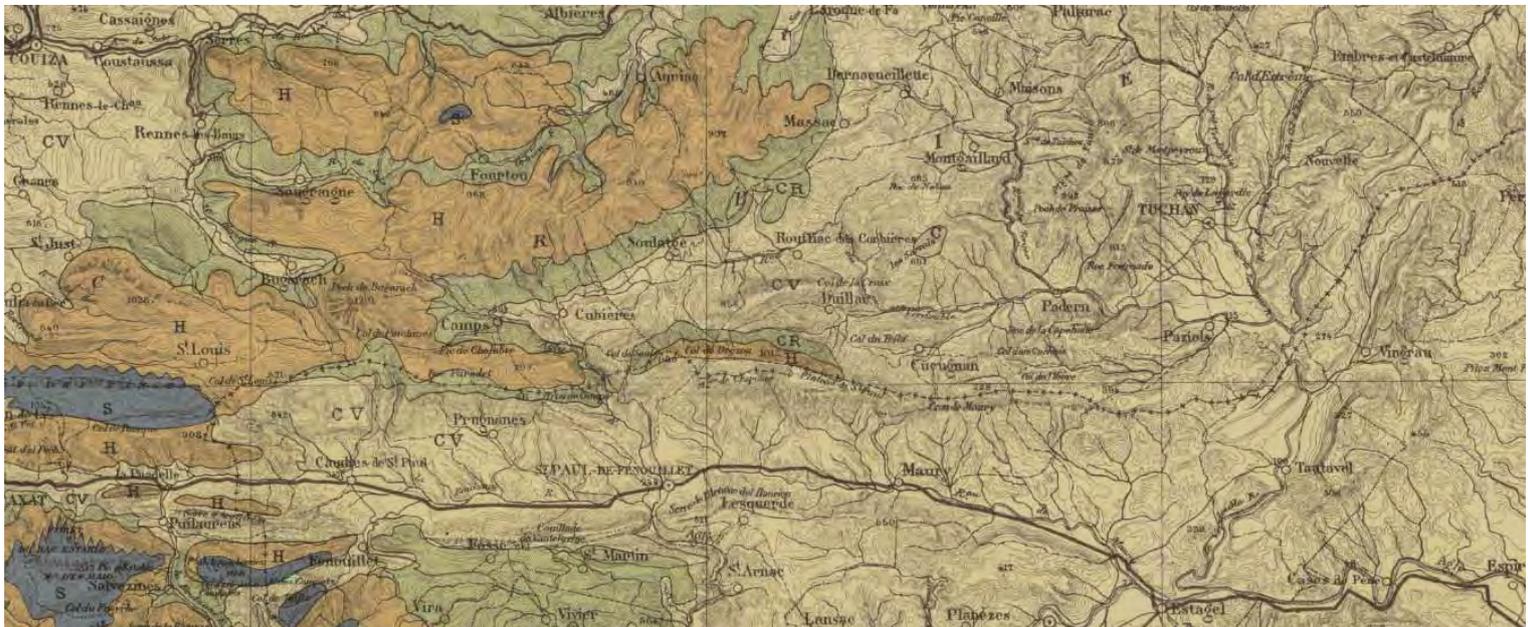


1778 - Carte de Cassini





1820-1866 - Carte d'État-Major



1897 - Essai d'une carte botanique et forestière de la France

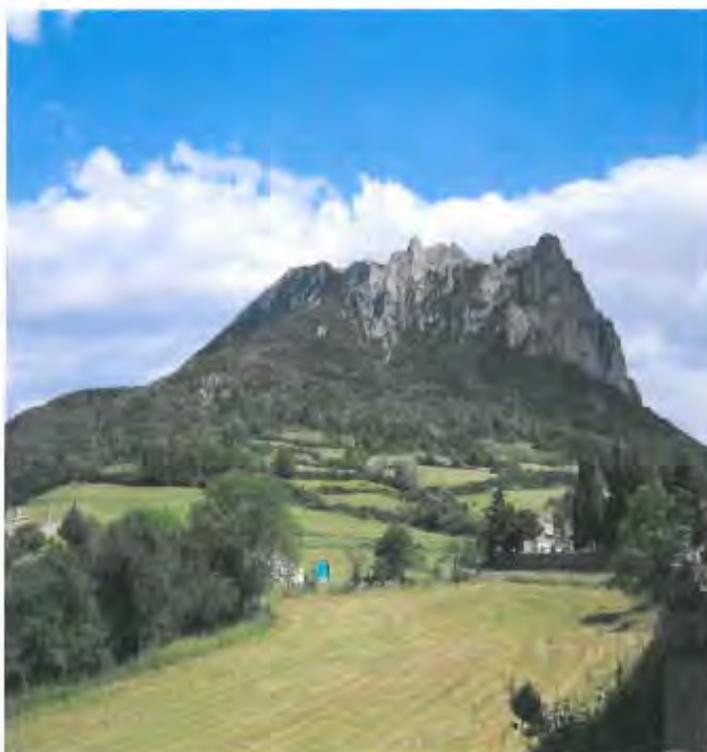
Annexe 2
Rapport de présentation de l'inspecteur des sites (DREAL Languedoc Roussillon)



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Classement du site du Pech de Bugarach
et de la grande serre du Pays cathare et du Fenouillèdes

Note de présentation simplifiée



Enquête publique

Janvier - février 2014

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – LANGUEDOC-ROUSSILLON
520, Allée Henri II de Montmorency – CS 69027-34064 Montpellier cedex 02
www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Pages

Préambule

I. Présentation générale du site	3
I.1 Composantes géologiques et géomorphologiques	4
I.1.1 Géomorphologie	4
I.1.2 Géologie	6
I.1.3 Hydrologie et spéléologie	7
I.2 Composantes naturelles	11
I.3 Composantes historiques	13
I.3.1 L'ancienne frontière historique de la grande serre, du col de Saint-Louis à Tautavel	13
I.3.1.1 Rapide historique de sa mise en place, du traité de Corbeil et de Barcelone (1258) à celui des Pyrénées (1659)	13
I.3.1.2 L'ancienne frontière et les châteaux dans le site classé	15
I.3.2 Le patrimoine archéologique	17
I.3.3 Autres éléments du patrimoine historique	18
I.4 Composantes paysagères	24
I.4.1 Le paysage du site dans l'Aude, lié à l'évolution de son activité agricole	24
I.4.2 Le cas particulier du synclinal du Fenouillèdes	26
I.4.3 Analyse plastique du paysage	28
I.4.4 Des qualités paysagères déjà reconnues	30
I.5 Définition du périmètre du projet de classement	32
II. Critères de classement du site	33
II.1 Caractère pittoresque	33
II.2 Caractère historique	34
II.3 Caractère scientifique	35
II.3.3 Patrimoine géologique	35
II.3.3 Patrimoine naturel	35
II.3.3 Patrimoine géographique	36
II.4 Caractère légendaire	37
III. Objectifs du classement	41

Préambule

Origine et contexte du projet de classement du site du Pech de Bugarach et de la grande serre du Pays cathare et du Fenouillèdes

En préambule de ce rapport, qui présente successivement les composantes géomorphologiques, historiques et paysagères du site, puis les objectifs de son classement au titre des sites et monuments naturels, il est nécessaire de rappeler l'origine et le contexte de cette démarche de projet, entreprise depuis le milieu des années 2000 sur l'ensemble du site présenté dans ce document.

Parmi les premières sollicitations en vue du classement au titre des sites et monuments naturels, citons celles, primordiales, des maires et municipalités des deux communes audoises les plus occidentales du site, Bugarach et Camps/Agly. Ces deux collectivités souhaitaient, en 2006 et 2007, voir protéger le Pech de Bugarach. En effet, cet éminent monument naturel, situé intégralement sur leurs territoires, ne bénéficiait jusqu'alors d'aucune protection particulière, dans un contexte régional où les projets d'infrastructures ou d'installations industrielles liées en particulier aux énergies renouvelables commençaient à fleurir sur tout le territoire du Languedoc-Roussillon. Face à ces projets, réels ou potentiels, le constat était également fait de l'insuffisance des protections (monuments historiques et sites inscrits) concernant les châteaux de Quéribus et Peyrepertuse et également pour le site classé des gorges de Galamus, dont l'extension était par ailleurs préconisée depuis plus longtemps encore (CDNPS 26/10/1999).

Et il se trouve qu'aujourd'hui, la prise en compte des qualités exceptionnelles de ce territoire sont également confirmées par deux nouveaux projets, englobant ou lié, sans autre lien de cause à effet entre ces différentes démarches que la reconnaissance d'un grand territoire d'exception. Il s'agit du projet de parc naturel régional (PNR) Corbières-Fenouillèdes, englobant celui-ci, et du projet de labellisation UNESCO des sites du Pays cathare, lié à celui-ci, tous les deux engagés depuis 2011. Un tel contexte, inscrit dans la durée et dans cet espace remarquable, ne pouvait que motiver un peu plus ce projet de classement.



Photo Yann Léchelon

Vue plongeante sur la grande serre du Pays cathare (à gauche) et du Fenouillèdes (à droite)

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

I. 1 Composantes géomorphologiques et géologiques

Tout d'abord, le site est de grande envergure : 15 014 hectares, enclaves exclues. Il s'étire ainsi sur une longueur de plus de 32 km pour une largeur variant entre 3 et 6 km. Cette forme allongée particulière est due à son relief montagneux, traduite sous l'appellation locale de « grande serre », appelée parfois « chaînon de Galamus » par les géologues.



Photo DREAL/DR

Le chaînon de Galamus, du Pech de Bugarach à Tautavel – vue d'Estagel

I.1.1 Géomorphologie

Son orientation Ouest – Est est liée en effet à celle du plissement dit pyrénéen, à l'origine des reliefs plissés dont l'empreinte marque fortement le paysage des Corbières et du Fenouillèdes. On y rencontre de nombreux exemples de plis anticlinaux ou synclinaux, formant un relief d'ensemble ondulé (Fig 1).

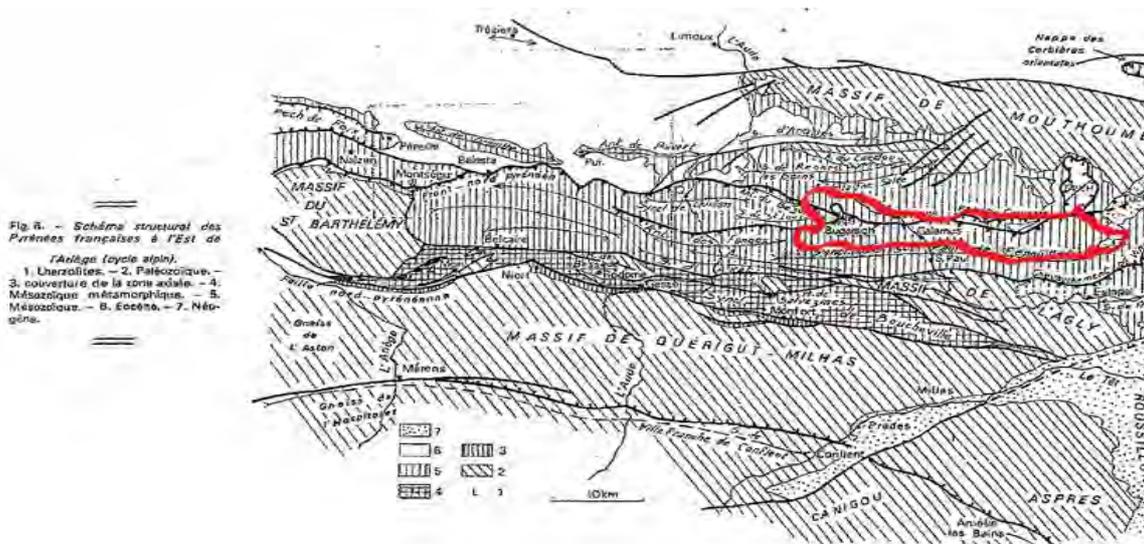


Fig 1 : Géologie du sud des Hautes- Corbières (JAFFRIEZO M., 1977)

En rouge, ébauche du périmètre du projet

Cette grande serre est le sommet étiré de l'un de ces plis, et le Pech de Bugarach (photo de couverture) en est l'élément sommital, tout en étant aussi le point le plus élevé des Corbières. Curieusement isolé de la grande serre, il en est une synforme, provenant d'un pli déversé, lié à l'origine à cette dernière (Fig 2). Cet ensemble forme la ligne faîtière des Corbières, limite par nature la séparant du Fenouillèdes et de la plaine du Roussillon. Bien entendu, cette muraille naturelle servit de frontière pendant de nombreux siècles entre territoires féodaux, puis entre Etats (cf chapitre II). Elle est encore aujourd'hui la limite départementale entre Aude et Pyrénées-Orientales. C'est véritablement l'élément structurant principal du site.

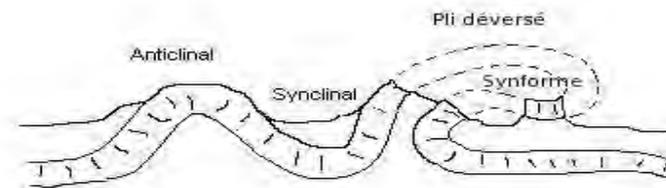


Fig 2 : schéma d'une synforme

Plus précisément, dans le secteur qui nous intéresse, les deux synclinaux les plus marqués, de part et d'autre de la grande serre, sont issus du plissement pyrénéen. Au sud, le plus évident de tous, le synclinal de Saint-Paul-de-Fenouillet, appelé aussi synclinal du Fenouillèdes, et au nord celui de l'Agly, sans doute appelé ainsi parce que ce fleuve y trouve sa source, sur les pentes du Pech de Bugarach, à Camps/Agly. En effet, ensuite il quitte ces lieux en passant d'abord par les petites et très étroites gorges de Lafargue, pour perforer la grande serre dans les profondes gorges de Galamus, longues de 5 km.



Photo DREAL/DR

L'Agly, dans les gorges de Galamus

Puis il traverse le synclinal du Fenouillèdes au niveau de la clue de la Fou, pour s'écouler ensuite entre les reliefs anciens du massif dit de l'Agly (paléozoïque), dans les contreforts montagneux du Fenouillèdes, et enfin dans la plaine du Roussillon, jusqu'à la Méditerranée dans laquelle il se jette au Barcarès. On peut donc considérer que l'Agly est également un élément fort, structurant également le site, mais en partie seulement.

Le site proposé constitue ainsi une unité géologiquement cohérente, mais très complexe, avec la crête nord du synclinal de St-Paul, la plus marquée, s'étirant d'ouest en est, doublée et compliquée par des anticlinaux et synclinaux plus petits (Peyrepertuse, Roc Pouchut) qui viennent s'y accoler. Nous sommes là dans une succession de chevauchements géologiques : le front nord-pyrénéen, recouvrant localement (montagne de Tauch, au grau de Padern) la zone dite « sous-pyrénéenne », chevauchant elle-même plus au nord les unités paléozoïques de Mouthoumet.

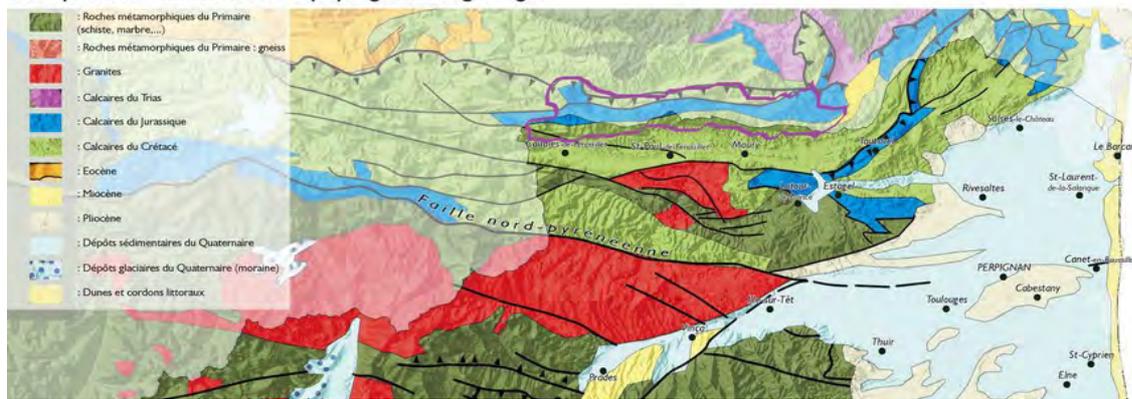
La vue d'ensemble donne :

- à l'ouest, le recouvrement du Pech de Bugarach,
- de Prugnanes aux environs de Padern, un imposant massif calcaire, la « grande serre », scindé par l'Agly (gorges de Galamus), et se redressant petit à petit pour devenir presque vertical au niveau du Grau de Maury,
- vers Padern jusqu'à Paziols, une rémission totale de la tectonique avec disparition du synclinal.

1.1.2 Géologie

Précisons, pour mieux comprendre l'origine de cette formation de reliefs remarquables, qu'au cours de l'ère secondaire, une longue période d'immersion, de près de 200 millions d'années (du Trias, -240 MA, au Crétacé, -85 MA), calme, sans surrection de nouvelles montagnes, voit s'accumuler d'énormes épaisseurs de sédiments au fond des mers, qui recouvrent à cette époque tout ce secteur géographique. Malgré une période de forte érosion, liée notamment à la surrection des Pyrénées à l'ère tertiaire (-65 MA à -1,65MA) et ayant entraîné le décapage de ces couches plus au sud, le Fenouillèdes et les confins méridionaux des Corbières sont encore couverts de ces calcaires : calcaires massifs du Jurassique et du Crétacé, marnes noires du Crétacé inférieur. Ces couches, modelées par le plissement pyrénéen, constituent donc le substrat géologique fondamental de notre site, très marqué par l'élément minéral.

Les Pyrénées-Orientales : les paysages et la géologie



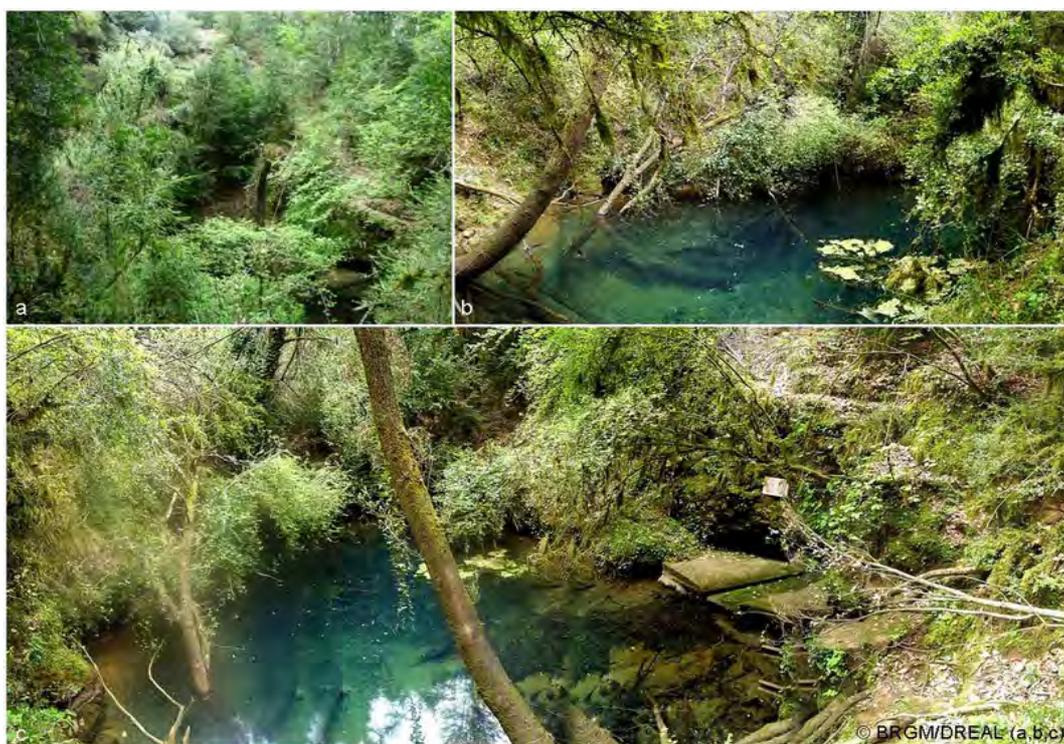
http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/imgs/pyrenees-orientales/fondements-organisation/carte_hd/geologie.jpg

Fig 3 La géologie et les paysages des Pyrénées-Orientales
En violet, ébauche du périmètre du projet

1.1.3 Hydrologie et spéléologie

Outre son intérêt sur le plan des formations géologiques présentes et si remarquables visuellement, le milieu souterrain karstique constitue un autre attrait du site.

L'activité souterraine hydrologique y est intense. Sous terre, l'Agly continue à creuser son lit d'ouest en est, en suivant la vallée conductrice de ses origines. Le gourg de l'Antre, situé sur la limite entre Cubières/Cinoble et Soulatgé, est une résurgence connectée hydrauliquement à la source du Verdoble, reliée à des eaux thermales profondes. A Duilhac-sous-Peyrepertuse, une source jaillit du rocher, à la fontaine, près de l'ancien moulin à huile, à l'entrée du village. De même, lors d'épisodes pluvieux conséquents, des cascades à pression sortent des falaises du Pech de Bugarach, des gorges de Galamus et des pentes de Peyrepertuse et de Quéribus. Enfin, la source de la Tirounère, à la sortie sud des gorges de Galamus, est l'indice thermal de circulations profondes. 6 autres cavités importantes ont été décrites dans ses environs, à Cubières/Cinoble (1) et St Paul-de-Fenouillet (5).



© BRGM/DREAL (a, b, c)
Photos fiche Géosite BRGM/DREAL

Le gourg de l'Antre, à Cubières-sur-Cinoble et Soulatgé

L'intérêt spéléologique du site n'est pas moindre. Le Pech lui-même recèle de nombreuses grottes, cavités ou trous d'eau plus ou moins praticables. Les plus renommées sont les grottes de Bufo Fret, de la Font de Dozt, la Cauhna del Pech et la grotte de l'Arche. D'autres grottes se situent également sur la grande serre, dont la grotte-chapelle de l'ermitage de Saint-Antoine de Galamus (site classé, à St-Paul-de-Fenouillet), la grotte Bernard (site inscrit, à Caudiès-de-Fenouillèdes), le barrenc Chincholle (Camps/Agly) ou la grotte des Fontetes à Maury, et des avens (Prugnanes, Cubières/Cinoble notamment).



Photo DREAL/DR

Aven de Prugnanes, près de la RD 20

Les aspects hydrologiques du site, déjà évoqués dans leurs grandes lignes, méritent d'être complétés. En ce qui concerne l'Agly, les gorges de Galamus sont un site classé depuis 1927, mais cette protection ne concerne réellement que l'ermitage de Saint-Antoine de Galamus et ses abords (environ 25 hectares), pas les gorges dans leur ensemble. L'aspect esthétique des gorges de Lafargue, s'il est sans commune mesure avec l'extraordinaire défilé rocheux de Galamus, mérite cependant d'être souligné.



Photo Yann Léchelon

Ermitage de Saint-Antoine de Galamus

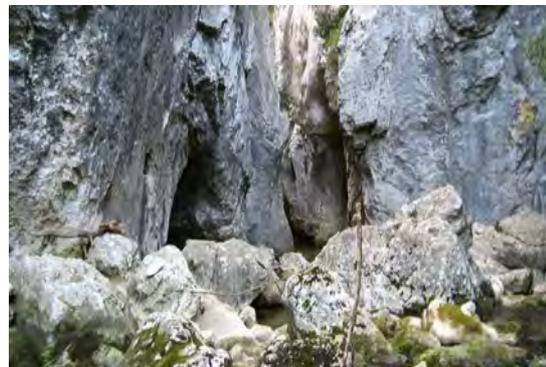


Photo DREAL/MSE

Gorges de Lafargue, à Camps/l'Agly

Un affluent illustre de l'Agly, le Verdouble, s'intègre également fort bien dans le site, en deux endroits où il présente des gorges taillées dans le calcaire. Il y fait apparaître de belle façon les épaisses strates géologiques du tertiaire, dans une dynamique ripisylve au moulin de la Ribaute, site déjà fort apprécié par ses nombreux visiteurs, et dans un site beaucoup plus minéral et de plus de grande ampleur au grau de Padern, qui dévoile d'ailleurs clairement un bel anticlinal, à la pointe sud de la montagne de Tauch.



Photo DREAL/DR

Le moulin de la Ribaute, sur les rives du Verdoble



Photo DREAL/DR

Passage du Verdoble dans le grau de Padern

Il faut mentionner aussi la cascade des Mathieux, à Bugarach, où le torrent de la Blanque débouche, en pleine forêt, au pied du Pech, en une magnifique cascade à deux seuils, pour s'écouler ensuite sous le roc de la Beille jusqu'à la retenue de la Vène et traverser le village avant de se fondre dans les eaux de la Sals, en amont de Rennes-les-Bains.



Photo DREAL/DR

La cascade des Mathieux à Bugarach

Enfin, même si aujourd'hui les ressources minières du sous-sol ne constituent pas une caractéristique majeure du site, il semblerait qu'elles aient été suffisamment importantes par endroits pour être exploitées.

Depuis des temps anciens : près de Bugarach, des fouilles attestent l'exploitation de mines aurifères pendant la période romaine. A l'est des Gorges de Galamus également, des résidus d'exploitation de gisements de bauxite jalonnent le sentier « Tour du Fenouillèdes », comme ceux de la mine du Brézou. Des terrains classés en zone Ncb dans le POS de la Commune de Saint-Paul-de Fenouillet offrent par ailleurs la possibilité d'exploitation de carrières.

La plupart des éléments marquants cités plus haut font partie depuis 2013 de l'inventaire INPN des géosites du patrimoine géologique national¹, liés à la tectonique (sauf le gourg de l'Antre – cf annexes). Ces inventaires sont validés par le CSRPN du Languedoc-Roussillon et en attente de la validation nationale par le CNPN. Ou bien ils figurent encore dans son pré-inventaire, à divers titres².

1_ LRO1015 Gorges de Galamus - LRO1017 Pic de Bugarach - LRO1030 Montagne de Tauch - LRO1063 Gourg de l'Antre
LRO 1089 Coupe du front nord-pyrénéen de Quéribus à Peyrepertuse - LRO1090 Grau de Padern - LRO 2001 Clue de la Fou

2_ LRO 1056 Cascade des Mathieux (*géosite*) - LR 1110 Château de Peyrepertuse (*point de vue*) – LRO 2043 Mine du Brézou (*mine*) - LRO 2067 Fountète La Mouillère (*affleurement*) – LRO 2125 Source de la Tirounère (*source*)

1.2 Composantes naturelles

Il semble nécessaire de préciser ici, même succinctement, la description du site par l'aspect également remarquable de sa biodiversité. Elle est si riche et si remarquable qu'elle doit compléter cette revue des composantes principales du site.

- Une richesse du patrimoine naturel reconnue

- Les engagements européens (Natura 2000), Directive « Oiseaux » :

La **zone de protection spéciale (ZPS) des Basses-Corbières**, dont le noyau principal, au Nord-ouest, se trouve intégralement dans le site.

- Les inventaires scientifiques

Les Zones Naturelles d'Interêt Ecologique, Faunistique et Floristique

- **ZNIEFF de type 1**

- 1115 - 1184 « Pech de Bugarach et col de Linas »
- 1121 - 1192 « Rivière de l'Agly et ses affluents, de la source au Pas de la Fumado »
- 1122 - 1204 « Rivière du Verdoble et ruisseau d'en Trébals à Soulatgé »
- 1121 - 1195 « Gorges de Galamus et massif du pech d'Auroux »
- 1121 - 1198 « Massif du Roc de Sagnes et de Peyrepertuse »
- 1121 - 5083 « Serre de Quéribus »
- 1121 - 5081 « Crête de la Quille »
- 0000 - 5090 « Plaine d'Estagel et de Maury »³

- **ZNIEFF de type 2**

- 1121 - 0000 « Massif du Fenouillèdes septentrional »
- 1115 - 0000 « Pech Bugarach et Serre de Bec »
- 1122 - 0000 « Corbières centrales »⁴
- 1114 - 0000 « Fenouillèdes audois »⁵

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

- ZICO « Hautes-Corbières »
- ZICO « Basses-Corbières »

- Richesse et spécificité floristique

La variété des faciès de végétation et des expositions de l'ensemble de la zone favorisent la présence d'une flore riche, parmi laquelle on note des espèces rares ou endémiques.

- Le Pech de Bugarach constitue à lui seul un massif bien individualisé, d'un intérêt phytogéographique majeur. En effet, sa situation géographique (carrefour climatique entre les influences méditerranéennes de l'est et les influences atlantiques venues de l'ouest) lui confère un rôle important dans les migrations diffuses d'espèces entre les Pyrénées et le Massif-Central, et entre les Pyrénées et les Alpes. La palette de la végétation sur le Pech de Bugarach est d'une diversité floristique exceptionnelle : flore des associations de la chênaie d'yeuse, de la chênaie

³ Pour une infime partie, à Tautavel

⁴ Pour une très faible surface sur la bordure nord du site, de Soulatgé à Padern

⁵ Pour une très faible surface sur la bordure orientale du site, à Caudiès-de-Fenouillèdes

pubescente, de la hêtraie, des landes et des pelouses riches en orchidées.

Il faut y signaler en particulier l'abondance exceptionnelle des orchidées botaniques, puisque, au Pech et dans ses environs, l'on peut rencontrer plus de 80 espèces sur les 140 environ recensées en France.

- Les gorges de Galamus abritent un grand nombre de plantes spécifiques à ces milieux : cette vallée étroite et encaissée est d'un intérêt écologique attesté. Les milieux rocheux offrent de forts contrastes, liés au relief accidenté et à la variété des expositions.

- Plus à l'est, les falaises et grands escarpements rocheux du chaînon de Galamus, et les autres massifs rocheux plus au nord (Duilhac, Rouffiac...) multiplient contrastes et variétés des expositions, et ainsi favorisent la présence d'associations floristiques particulières et caractéristiques des biotopes calcaires, et l'implantation d'une flore spécifique des milieux rupestres, parfois aux stations d'implantation limitées.

- Richesse faunistique des milieux rupestres et rhéophiles⁶

Une grande partie du site (2/3) est concernée par la ZPS Basses Corbières. Les versants abrupts et escarpés de ce grand ensemble sont d'une manière générale des zones d'accueil et de refuge pour bon nombre d'oiseaux qui y trouvent la tranquillité et des sites de nidification dans les cavités, grottes et vires rocheuses. Les gorges de Galamus, avec ses hautes falaises abruptes, y sont un de ces endroits privilégiés.

Certaines espèces d'oiseaux, figurant pour certaines sur la liste de la ZPS sont également inscrites sur les listes des espèces menacées de France, comme l'aigle de Bonelli, l'aigle royal, le hibou grand-duc ou le percnoptère d'Egypte. Le gypaète barbu y a été observé aussi.

Des amphibiens assez rares, comme l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), espèce endémique des torrents pyrénéens, peuvent aussi y être rencontrés.

- Reconnaissance et fragilité du patrimoine naturel

La richesse du patrimoine naturel, notamment dans les Gorges de Galamus, est reconnue par bon nombre de scientifiques, qui depuis la fin du XVIIIème siècle, en ont fait une station des plus réputées pour l'étude de la botanique méditerranéenne. Dans les années 1770-1780, Pourret vient y collecter des échantillons pour son *Histoire des cistes* et par la suite, tous les grands naturalistes languedociens et catalans ont continué jusqu'au début du XIXème siècle. En atteste une série de minutieux relevés des plantes poussant dans le vallon⁷.

Si la richesse floristique et faunistique de la zone d'étude est incontestable, sa fragilité l'est aussi. La fermeture des milieux d'une part, et la fréquentation touristique d'autre part, mettent en danger le maintien et la survie de ces espèces déjà peu répandues.

Le maintien des activités pastorales existantes est nécessaire au maintien ou à l'ouverture des milieux, favorable à la diversité des espèces.

La fréquentation touristique, par diverses perturbations (piétinement aux abords des sentiers, dérangements lors des activités telles escalades, canyoning..., nuisances sonores) rompent le fragile équilibre des écosystèmes. Les efforts pour en limiter les impacts sur les stations doivent donc être poursuivis, mais des mesures de protection supplémentaires et une gestion raisonnée de la fréquentation touristique, en hausse constante, semblent nécessaires⁸.

⁶ Se dit des espèces animales et végétales vivant dans les torrents.

⁷ FABRE D., www.terrain.revues.org, *Les Hommes et le milieu naturel*, Terrain n°6, mars 1986

⁸ CEN-LR, Plan de gestion du site classé des Gorges de Galamus, 2006

1.3 Composantes historiques

1.3.1 L'ancienne frontière historique de la grande serre, du col de Saint-Louis à Tautavel

1.3.1.1 Rapide historique de sa mise en place, du traité de Corbeil et de Barcelone (1258) à celui des Pyrénées (1659)⁹

En fait, avant le XIII^e siècle, les « royaumes » sont ici un agrégat de seigneuries et de domaines plus ou moins importants, dont les seigneurs sont les vassaux d'un même roi. C'est le jeu des relations féodo-vassaliques qui définit alors ces royaumes. La limite de l'exercice du pouvoir royal y épouse la limite des domaines placés sous sa suzeraineté. En outre, au XIII^e siècle, la frontière est particulièrement mobile, selon les aléas des alliances ou des conquêtes militaires. En fait, il n'y a pas de frontière au sens actuel du terme, mais des marches de royaumes, sans coupure linguistique nette entre eux. Il s'agissait donc plutôt d'une zone frontalière, sans ligne de frontière politique ou culturelle bien définie.

- *Ebauche de frontière linéaire au début du XIII^e siècle*

C'est en 1217, lors de la croisade contre les Albigeois (1209 - 1255) que le mot « frontière » apparaît, sous le terme « fronteram », lorsque Guillaume de Peyrepertuse prête hommage à Simon de Montfort et s'engage à tenir fidèlement la frontière contre les ennemis de ce dernier. La frontière en question ne correspond pas à une des limites du territoire de Simon de Montfort. Il s'agit d'une frontière en tant que front de guerre, puisqu'il faut la tenir face à de potentiels ennemis, sans référence dans le paysage.

A cette époque, la vicomté du Fenouillèdes est sous domination aragonaise, alors que les comtés voisins ont été conquis par le roi de France. En ce sens, le sud du Fenouillèdes représente une menace pour Simon de Montfort, puisqu'en tant que zone non occupée, le Fenouillèdes constitue un repaire privilégié pour de nombreux faydits (petits féodaux chassés de leurs terres et hérétiques). Par ailleurs, par sa position litigieuse vis-à-vis de la Croisade, l'attitude du roi d'Aragon, tout jeune royaume fondé en 1172, peut elle aussi constituer une menace.

La frontière a donc ici pour objet de protéger un vassal du roi de France contre un ennemi qui serait le roi d'Aragon.

La complexité des liens de dépendance est telle qu'on ne sait plus trop de qui dépend vraiment le Fenouillèdes. A l'abri de cette situation, le Fenouillèdes va connaître une certaine indépendance de fait jusqu'au traité de Corbeil en 1258, après la croisade contre les Cathares.

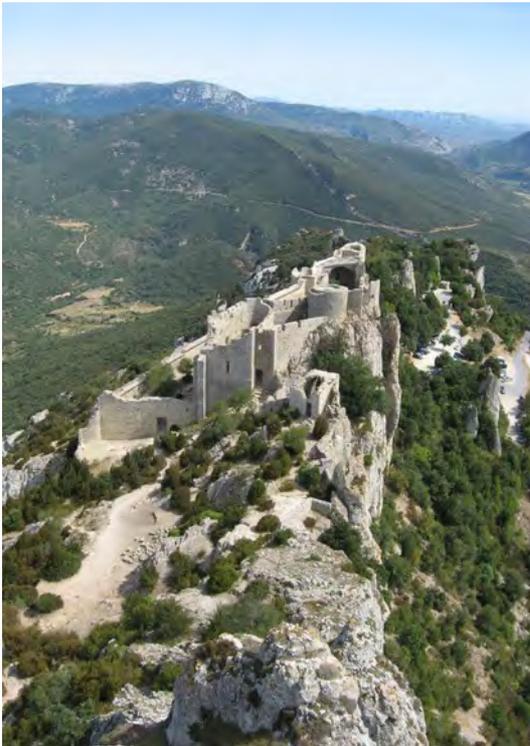
- *Fortification de la frontière et résistance des forteresses aux mains des Cathares*

Entre temps, Louis IX, appelé à devenir Saint-Louis, ne semble pas renoncer au Fenouillèdes et décide de repartir à sa conquête. Avant cela, il assure sa domination dans les contrées récemment conquises et commence à préparer le terrain pour une nouvelle expédition : il réduit l'influence de certains faydits encore retranchés dans certaines places du PéraPERTUSÈS (Cucugnan, Puylaurens, Camps/Agly) et surtout, il commence la fortification de certains châteaux désormais royaux, comme celui de Peyrepertuse en 1242, et y installe des garnisons.

Après divers sièges et batailles, marqués par la résistance de certaines places fortes, comme Puylaurens, Montségur et Quéribus, qui tombe la dernière (1255), et enfin ce fameux traité signé à Corbeil puis à Barcelone en 1258, l'intégration du Fenouillèdes dans le royaume de France n'aboutit pas encore. C'est finalement le mariage entre Isabelle, la fille de Jacques I^{er} d'Aragon, et l'infant de France, le futur Philippe III, qui entérine en 1262 le rattachement effectif du

⁹ L'essentiel des éléments traités dans ce chapitre est tiré de l'excellent ouvrage « Entre Languedoc et Roussillon : 1258 et 1659 fortifier une frontière ? », sous la direction de Lucien Bayrou. Publié en 2004 par l'association « Les amis du vieux Canet ».

Fenouillèdes à la France, comme l'avait néanmoins prévu le traité.



Les châteaux royaux de Peyrepertuse (à gauche) et Quéribus (à droite)

Photos DREAL/DR

- Usage et efficacité de la nouvelle frontière entre les jeunes royaumes de France et d'Aragon

L'établissement d'une frontière durable (pour près de 4 siècles, jusqu'en 1659, traité des Pyrénées – Fig 4) vient d'être réalisé, en même temps que le renforcement des deux puissances royales voisines.

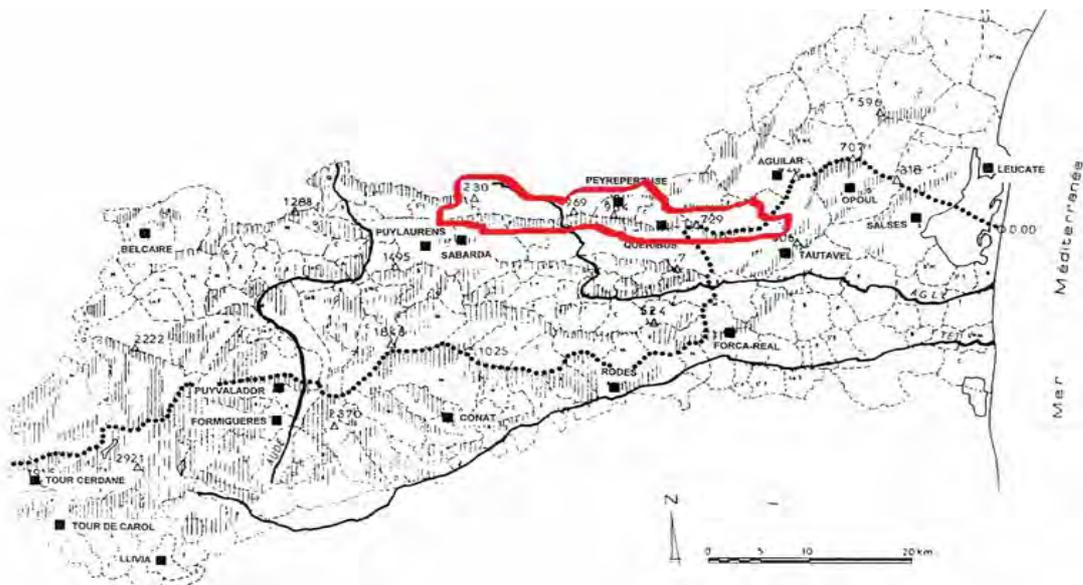


Fig 4 : Carte des forteresses royales et de l'Ancienne Frontière des Hautes-Corbières (BAYROU L., 2004)
En rouge, ébauche des limites du projet de site classé

Cela a deux effets localement :

- l'établissement de voies de franchissement se limitant à quelques passages pour les piétons ou les convois d'animaux bâtés, empruntant pour beaucoup le col de Saint-Louis, le bien nommé.
- la restauration et l'agrandissement des châteaux importants, formant la ligne des châteaux-frontière.

En réalité, cette frontière n'eut alors aucun effet pour empêcher les conflits incessants qui émaillèrent de façon sanglante ces 4 siècles, hormis le bref et calme épisode des rois de Majorque (1276 – 1344). Cette lignée, issue du cadet des fils de Jacques Ier, avait hérité de ce royaume à sa mort en 1276, son aîné et suzerain Pierre III héritant de l'Aragon. Ce royaume de Majorque comprenait alors en France les régions du Roussillon, Conflent, Capcir, Cerdagne, Vallespir, le comté de Carlat et la ville de Montpellier, qui devint française en 1349, une fois encore après un mariage...

Dès 1344, les hostilités reprennent entre France et Aragon, après l'absorption aragonaise du royaume majorquin. Elles seront suivies d'incursions très nombreuses dans les siècles suivants :

- jusqu'en 1659 : entre les deux royaumes de France et d'Aragon, et pour différentes raisons ;
- XIV et XVèmes siècles : les Grandes compagnies de Routiers, mercenaires de l'époque qui lorsqu'ils étaient désœuvrés, écumaient les terres sans se préoccuper des frontières ; les péripéties liées à la guerre de Cent Ans, avec Armagnacs et Bourguignons ;
- XVIème siècle : les Guerres de Religion, qui n'épargnèrent pas ces contrées, marquées par les combats entre Catholiques et Huguenots, qui ravagèrent de nombreux villages des environs du site;
- XVIIème siècle : les Guerres de Trente ans (1618 - 1648), suivies par les troubles de la Fronde, et la guerre en Catalogne pour la possession du Roussillon et de la Cerdagne, entre France et Aragon, qui se poursuivit jusqu'au traité des Pyrénées, signé en 1659.

1.3.1.2 L'ancienne frontière et les châteaux dans le site classé

Cette fameuse ligne frontière de 1258 concerne le site seulement pour partie, au niveau des châteaux de Quéribus et de Peyrepertuse et la limite séparant les communes de Padern et Paziols avec Tautavel (cf fig 4).

En revanche, le site s'inscrit bien dans une histoire plus globale, celles des Corbières et du Fenouillèdes, où le phénomène castral au-delà de la frontière a toujours été une réalité dans le paysage pour la défense contre les attaques, incessantes comme on l'a vu, venues du Sud...ou du Nord. Sans revenir aux deux illustres forteresses royales déjà citées, il faut mentionner également le château féodal de Padern, encore bien conservé, qui domine le village. Ce château fut repris aux Cathares par St-Louis en 1248, en même temps que celui de Molhet, totalement ruiné depuis, pour restitution à l'abbaye de Lagrasse jusqu'en 1579, date à laquelle il fut vendu à la famille du seigneur de Vic, à qui il appartient jusqu'à la fin du XVIIème siècle.



<http://www.google.fr/.../www.chateau-fort-manoir-chateau.eu/chateau-de-padern>

Château féodal et village de Padern

De façon plus anecdotique, on peut noter la présence d'une fortification au niveau du col de Saint Louis, le château des Maures, redoute construite au XVIIème siècle (citée en 1633) par Schomberg, lieutenant du prince de Condé, pour garantir le passage encore stratégique du col et dont les pierres servirent fin XIXème à édifier le remarquable viaduc en colimaçon utilisé encore aujourd'hui (RD 9), à la suite du passage difficile du prince Philippe d'Orléans et son « pique-nique » sur place en 1839.



Photo DREAL/DR

Plaque commémorant le pique nique de la famille royale d'Orléans sur la route du col Saint-Louis en 1839

De nombreux autres châteaux féodaux ont également été érigés dans la plupart des villages concernés par le site et ne sont guère plus visibles aujourd'hui, bien qu'ils aient tous laissé des traces, malgré leurs destructions successives, constatées surtout aux XVIème-XVIIème siècle : Cucugnan, Duilhac, Rouffiac-des-Corbières, Soulatgé (le Soula), Camps-sur-l'Agly (les ruines de ces deux derniers sont dans le site) et Bugarach pour l'Aude, Caudiès-de-Fenouillèdes et Tautavel (le château et la tour del Far, tous deux fortifications royales aragonaises) dans les Pyrénées-Orientales.

1.3.2 Le patrimoine archéologique

La richesse du patrimoine archéologique sur l'ensemble du site est confirmée à la fois par le nombre de sites mis à jour, mais également par la diversité de leur nature et des époques auxquelles ils sont liés, du paléolithique à l'époque moderne. N'oublions pas que l'homme de Tautavel habitait à proximité du site...

❖ *Préhistoire :*

- Peyrepertuse : nombreux éclats de silex du Néolithique recueillis en surface.
- Grau de Padern : nombreuses grottes et bergeries fortifiées
- Maury :
 - «les Fountetes», grotte occupée du néolithique à l'époque romaine
 - «Les Couillades» : sites paléolithique et néolithique
 - «L'Ouille» , au pied du château de Quéribus : 2 grottes néolithiques dont 1 sépulcrale.
 - Mas Tatsu (hors limites du site) : site de l'Age du Fer

Autour des forteresses, ont été faites des découvertes datant du néolithique (haches en pierre polie, silex et tessons en céramiques) sur le territoire de Duilhac, mais également à Rouffiac et Padern : dolmens (dit des Triolles et Rec des Fallières), 4 dolmens à Cubières (Arco del Pel et Les Escamels), tessons de l'Age du bronze au lieu dit « Tabourc » (ouest de Peyrepertuse).

❖ *Antiquité :*

L'occupation Gallo-romaine est certaine. Ainsi, à Maury, au mas Tatsu : site Gallo-romain ; à Peyrepertuse : Lieu-dit « L'Oliu » et sous le château : céramique sigillée, amphores, meule tournante en pierre volcanique. Lieu-dit « Costa Rajola » (à l'est du château) : aménagements dans des anfractuosités de rochers et murs de soutènement en pierre sèche et un grand nombre de pièces de mobiliers archéologiques datant de cette période (amphores du I^{er} siècle avant et après notre ère). Ces découvertes confirment l'occupation du site, relativement accessible et bien exposé, sur la plate-forme sommitale et les pentes de la ligne de crête supportant Peyrepertuse.

Citons également la présence de deux oppidums : celui de Galamus, à Saint-Paul-de-Fenouillet, et celui des Piques, à Padern.

❖ *Les Gorges de Galamus*

Elles doivent être citées en exergue, car elles abritent 7 sites archéologiques, recensés par le Service Régional de l'Archéologie du Languedoc Roussillon et datant de l'âge du Bronze (oppidum) à l'époque moderne (ermitage), dont deux relèvent du « Patrimoine Majeur » d'intérêt culturel et touristique : l'oppidum de Galamus et l'ermitage de Galamus.

1.3.3 Autres éléments du patrimoine historique

- Les moulins

On mentionnera :

- Le Vieux moulin de Cubières et ses abords : Il date de 1073¹⁰ et a appartenu à l'archevêché de Narbonne. Il présente des caractéristiques techniques très particulières liées à son implantation sur un cours d'eau à débit faible et variable au cours de l'année. Transformé en restaurant de nos jours.
- Le moulin de Ribaute, sur les berges du Verdouble, au débouché de gorges de toute beauté, et qui alimentait en farine la commune de Duilhac-sous-Peyrepertuse. Aujourd'hui en ruines.

Le Verdouble, venant de Rouffiac, s'est taillé dans les calcaires du Crétacé du massif de l'Anayrac une impressionnante gorge bordée de romarins. L'eau s'y écoule par une succession de cascades, de marmites et de petites vasques naturelles, creusées dans le rocher. Un barrage, dont il subsiste les ancrages dans le rocher, permettait autrefois le fonctionnement du moulin à blé de Ribaute qui appartenait sous l'Ancien régime à la commune. Ce site bucolique constitue un agréable lieu de promenade.



Photo DREAL/DR

Le Verdouble au moulin de Ribaute

- Le moulin de la Tour, à Paziols (proche du site): situé sur la rive gauche du Verdouble et propriété de l'abbaye de Fontfroide, de la fin du XIII^{ème} siècle jusqu'à la révolution. Ce moulin fortifié joua fort longtemps un rôle économique et stratégique sur ce territoire de la plaine agricole de Tuchan-Paziols. Il fut d'ailleurs l'objet de combats, lors du sac de Paziols par les Aragonais en 1496.

Notons ici le fort intérêt local lié au passage du Verdouble, jamais à sec, sur ces territoires marqués par un climat méditerranéen, très sec en été (très fort étiage des cours d'eau).

10 Archives départementales de l'Aude

- Les ponts

- Nous avons déjà parlé du viaduc du col de Saint-Louis, qui est un ouvrage d'art remarquable du XIX^{ème} siècle, bâti en grande partie avec les ruines du château des Maures. Une autre particularité le concerne : c'est le 1^{er} ouvrage à péage construit en France après la Révolution, qui avait supprimé tous les octrois. Il en reste une trace, un petit bâtiment en ruine situé juste au-dessus du pont : c'était le poste de péage.



Photo DREAL/DR

Le viaduc en colimaçon du col de Saint-Louis

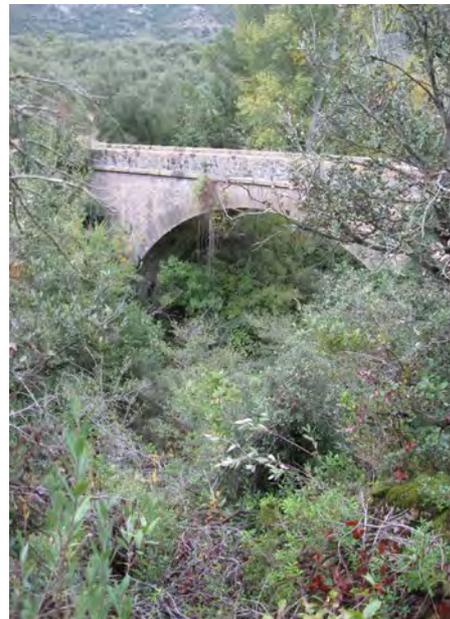
- Le petit pont roman de Paziols, dit pont de la Coume, permet le franchissement du petit ruisseau de la Coumo, affluent de la rive droite du Verdoubie issu de la très jolie gorge du Bac de la Coume, taillée sur 1km dans les flancs de la grande serre. Il est situé sur l'ancienne route médiévale, reliant la Sénéchaussée de Carcassonne au Fenouillèdes et au Roussillon. Restauré récemment, il est un bon exemple de ces ponts médiévaux, petits mais très esthétiques que l'on rencontre en particulier dans le Fenouillèdes (Prugnanes, Sournia,...).



Photo DREAL/DR

Le pont roman de Paziols, sur le ruisseau de la Coume

- Citons encore le pont du Grau de Padern, du XIXème siècle et de facture assez classique, mais néanmoins fort bel ouvrage, s'intégrant bien dans les gorges du Verdouble, magnifiques en ce lieu, et pour finir celui, plus discret mais non moins élégant, desservant l'ancienne bergerie de la Rivière, à Duilhac-sous-Peyrepertuse.



Le pont du grau de Padern
et celui de la bergerie de la
Rivière, à Duilhac-sous-Peyrepertuse

Photos DREAL/DR

- La fontaine de Cucugnan

La fontaine de Cucugnan, située à proximité du village de Paziols, mérite une mention spéciale. A proximité d'un imposant tombeau champêtre, cerné de hauts cyprès, sur les pentes douces du piémont nord de la Serre, petit anticlinal allongé à l'extrémité duquel vient s'adosser le village, elle fait montre d'un esthétique travail hydraulique ancien d'adduction d'eau, tout en maçonnerie de moellons. Récemment restaurée, à l'ombre d'un majestueux pin parasol, elle est entourée par des « vignes pédagogiques », expliquant agréablement les différents cépages présents localement. Tout cela en fait un petit site bucolique, empli de quiétude et propice à la méditation.



Le tombeau champêtre
et la fontaine de Cucugnan, à Paziols

Photos DREAL/DR

- L'ermitage de Saint-Antoine de Galamus

Comme il fait déjà partie du site classé des gorges de Galamus (depuis 1927), sa description historique restera succincte, bien qu'il soit un des fleurons du site.

Les gorges de Galamus et ses grottes naturelles devinrent très tôt un refuge pour les ermites (dès le VII^{ème} siècle), et ce jusqu'aux environs de 1925. Ils se placèrent sous la protection de Saint-Antoine, le saint Patron des moines du « désert ».

Les premières constructions de l'ermitage de Galamus semblent dater de 1395 (1^{ère} mention en 1474), puis des bâtiments ont été rajoutés par la suite, dont le campanile et sa cloche. Des signes de fortification (meurtrières) apparaissent également, sur la muraille construite en avant de la caverne citée plus haut. De 1482 à 1560, il est confié à l'ordre des Franciscains. En 1791, devenu bien national, il est vendu aux enchères publiques. En 1843 il retrouve la tradition franciscaine avec l'arrivée du « Père Marie » qui fit construire un chemin de croix sur le sentier menant à l'ermitage, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'un petit oratoire. Jusqu'au début du XX^e siècle, Galamus demeura un sanctuaire vénéré où se rendaient de nombreux pèlerins.

La construction de la route, très étroite et remarquable RD 10 traversant les gorges, fut achevée en 1890. Elle constituait un axe essentiel pour les échanges entre Pyrénées-Orientales et Aude. Le « désert » de Galamus, lieu d'isolement par excellence, devint alors un extraordinaire lieu de passage, aujourd'hui fréquenté par de nombreux touristes (environ 20 000/an).



Photo DREAL/DR

La RD 10, traversant les gorges de Galamus

- Le patrimoine agricole

- Le cépage Maury et la découverte du mutage par Armand de Villeneuve

L'histoire de la vigne, à Maury et dans le synclinal du Fenouillèdes, est ancienne, puisqu'il semblerait qu'elle était déjà présente au IX^e siècle. La légende raconte même qu'elle serait apparue après le passage d'Hannibal, laissée avec quelques soldats fatigués ou séduits par les lieux...

Cependant, c'est au XIII^e siècle que fut découvert le procédé, appelé mutage permettant d'obtenir des vins dits « doux et naturels », faisant le succès du cépage Maury et de bien d'autres aujourd'hui. Son inventeur est un alchimiste et médecin catalan, Armand de Villeneuve (Arnau de Vilanova), dont la présence est attestée entre 1240 et 1311.

Armand de Villeneuve s'est beaucoup intéressé aux plaisirs de la table. Après avoir étudié les œuvres de savants arabes et voyagé dans toute l'Europe du Sud et peut être en Afrique, il contribua à la mise en place du procédé consistant à arrêter la fermentation du vin grâce à l'apport d'alcool vinique à 96° minimum. Une partie des sucres est ainsi conservée avant qu'ils ne se transforment tous en alcool, d'où une meilleure conservation. De Villeneuve est aussi présent à Paris, où il reçoit l'enseignement de professeurs aussi illustres que Thomas d'Aquin, Albert le Grand ou Roger Bacon. Montpellier l'accueille également comme étudiant et enseignant. Cet homme aux multiples compétences et savoirs eût à soigner entre autres 3 rois et 3 papes. Cela lui valut de précieuses protections, fort utiles en ces temps de troubles, face à un clergé hostile à ses idées novatrices. Il subira néanmoins la censure et même l'autodafé de ses œuvres, considérées comme hérétiques, frôla 3 fois l'excommunication et évita le bûcher in extremis grâce à ses relations avec le Pape.

- Les casots

D'autres éléments ponctuels du paysage, s'ils ne présentent pas un intérêt historique majeur, sont néanmoins des témoins du patrimoine historique viticole de la région, apparu au XIX^e siècle : ce sont les constructions appelées casots, en pierres et aux toits rouges, en tuiles romaines, souvent en ruines, que l'on retrouve en bordure de parcelles.



Photo DREAL/LD

Un casot, sous la haute protection du château de Quéribus

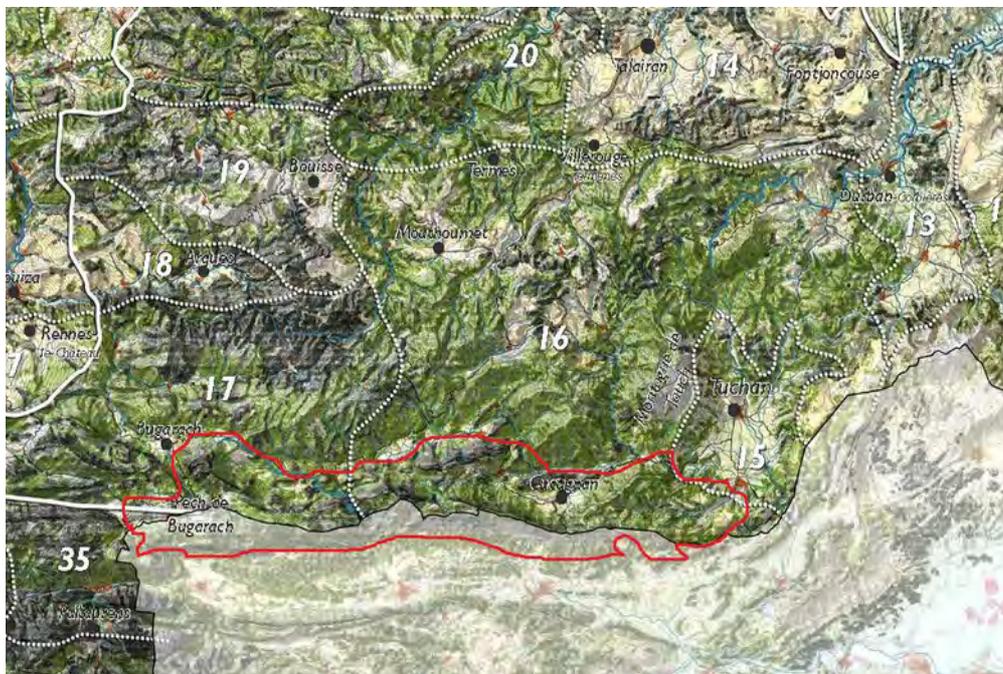
- L'activité industrielle à Bugarach

Chose assez inattendue dans cette région de montagne à dominante agricole, la commune de Bugarach a vu au XVIII^e siècle une nouvelle activité s'y installer : en 1756 alors que débute la guerre de Sept ans, qui oppose alors France, Grande-Bretagne, Autriche, Prusse et Russie, quelques soldats Bugarachois sont faits prisonniers et « déportés » en Haute Silésie (Pologne). Ils y apprennent la confection des chapeaux. Se développe alors à Bugarach une industrie prospère, au retour des prisonniers, qui fera la fortune du village au siècle suivant.

Cependant, la difficulté de la desserte (les routes des gorges de Pierre-Lys et de Galamus ne seront ouvertes qu'après 1850, et le passage du col de St-Louis est difficile, comme on l'a vu) oblige la manufacture chapelière à émigrer à Esperaza, dans la Vallée de l'Aude. Cette industrie artisanale assez particulière y perdurera jusqu'en 1970. Une seule cheminée d'usine conservée y donne la trace de son activité passée, ainsi qu'une fête annuelle, celle des ermites (*fécós*) d'Espérazza, pratiquée également et longtemps dans les villages voisins...et à Bugarach.

1.4 Composantes paysagères

En préambule, il est bon de rappeler que les repères sectoriels, utilisés pour décrire plus aisément ces paysages remarquables, sont définis sous l'appellation d'unités paysagères dans les Atlas des Paysages de l'Aude et des Pyrénées-Orientales (DREAL 2010)¹¹.



http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/imgs/Aude/fondements-organisation/carte_hd/auode_unite.jpg

Fig 5 Les unités paysagères de l'atlas des paysages de la DREAL L-R
En rouge, esquisse de l'enveloppe du site.

Pour l'Aude, il s'agit principalement des **Hautes Corbières montagnardes (17)** et des **Hautes Corbières méditerranéennes (16)**, et accessoirement le bassin viticole de Tuchan (15 - Paziols concerné en partie). Pour les Pyrénées-orientales, une seule unité est concernée : celle du **synclinal du Fenouillèdes** (partie grisée, au sud du site).

1.4.1 Le paysage du site dans l'Aude, lié à l'évolution de son activité agricole

- La distinction Hautes Corbières montagnardes/ Hautes Corbières méditerranéennes

Caractérisée par son relief très accidenté et la sécheresse de son climat, le site ne présente qu'assez peu de surfaces cultivées, sauf pour sa partie occidentale, proche du pays de Sault et sous influence océanique.

En effet, dans les Hautes Corbières montagnardes, vers le Pech de Bugarach, le pâturage et l'élevage contribuent, avec le relief et ce climat océanique plus favorable, à la constitution d'un paysage montagnard d'estives, la distinguant de celle des Hautes Corbières

¹¹ <http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr>

méditerranéennes, vers Cucugnan ou Tautavel, où la vigne est encore bien présente. Cette distinction est le résultat d'une évolution différente de l'activité agricole au cours de l'Histoire.



Photos DREAL/DR

Les Hautes Corbières montagnardes,
à Saint-Louis-et-Parahou

Les Hautes Corbières méditerranéennes



- Le passage d'une économie pastorale à une économie viticole pour les Hautes Corbières méditerranéennes

Dans cette région des Hautes Corbières méditerranéennes, comprenant notamment les communes de Rouffiac-des-Corbières, Duilhac-sous-Peyrepertuse, Cucugnan, Padern et Paziols, l'activité agricole fut jusque sous le IInd Empire essentiellement tournée vers l'agriculture et l'élevage :

- Blé et autres céréales (présence de moulins notamment à Duilhac) et oliviers
- Elevage ovin
- Culture fruitière et maraîchage

Cette distribution va donner leurs structures aux villages. Il n'y a pas d'habitat diffus, et les parcelles sont disposées en auréoles agronomiques selon leurs usages : les parcelles de cultures maraîchères, les vergers et les oliveraies se trouvent aux abords du village ; les terres labourables puis les secteurs parcourus par les troupeaux viennent ensuite. Ces parcours pastoraux qui correspondent aux grandes parcelles des versants les plus pentus et les sommets sont abandonnés et livrés aujourd'hui à une dynamique végétale qui tend vers le retour à la forêt.



Photo DREAL/DR

Evolution dynamique locale du paysage vers le retour à la forêt

Ce système va globalement se maintenir jusqu'au début du XX^e siècle. Par la suite, l'abandon progressif de l'entretien des parcelles et le développement de nouvelles pratiques agricoles liées à la viticulture prennent le dessus. La viticulture s'impose petit à petit, devenant une monoculture, se substituant à la culture des céréales dans les fonds de vallées et, parallèlement, entraînant l'abandon du pastoralisme. L'ancien système agricole de ces communes est encore partiellement lisible et structure, avec les parcelles de vignes, le paysage d'aujourd'hui.

1.4.2 Le cas particulier du synclinal du Fenouillèdes

Même si le site ne comprend que sa partie septentrionale : le chaînon de Galamus, et son piémont qui empiète plus ou moins dans la plaine du synclinal, il est nécessaire de l'approcher dans l'intégrité du synclinal pour mieux comprendre sa structure paysagère... et constater d'ailleurs que sa partie méridionale ne manque pas d'intérêt non plus¹².

- Des horizons montagneux complexes animant la toile de fond de la plaine viticole

Les deux échines de calcaires massifs du Jurassique et du Crétacé dessinent nettement les horizons du synclinal. Elles forment des crêtes rocheuses et des pics qui s'enchaînent et composent une remarquable toile de fond complexe qui accentue la profondeur des paysages.



Photo Yann Léchelon

Le synclinal du Fenouillèdes, à gauche, encadré par les crêtes rocheuses

¹² Rapport d'inspection au MEDDE de Michel Brodovitch (CGEDD) du 5 août 2013

- Un terroir viticole soigné, occupant le fond ondulé du synclinal et mis en valeur par son écrin de crêtes rocheuses - une imbrication de la vigne et de la garrigue composant un paysage jardiné

Dans le fond du synclinal, les marnes relativement tendres sont érodées en collines arrondies successives, dessinant par endroit une véritable mer verdoyante. Le vignoble du Fenouillèdes s'installe sur un relief particulièrement ondulé autour de Maury et de Saint-Paul-de-Fenouillet, puis il s'aplanit à l'ouest pour former une plaine autour de Caudiès-de-Fenouillèdes. L'ensemble est essentiellement cultivé en vigne, avec le terroir de l'AOC Maury : le vignoble est omniprésent sur tout le fond du synclinal dès lors que la pente n'est pas trop abrupte.

La confrontation entre les crêtes rocheuses et découpées et les formes souples et rondes des collines marneuses ou schisteuses qui s'animent au creux du synclinal, compose véritablement un paysage remarquable, à la fois travaillé avec ses vignes soigneusement cultivées, et sauvage avec ses crêtes rocailleuses et inhospitalières.

La viticulture y dessine des espaces soignés où s'imbriquent des lanières de garrigue avec des boisements de chênes verts, au gré de la topographie. La vigne est cultivée sur les pentes les plus douces, les parcelles se font plus petites sur les versants les plus raides, et sont alors entrecoupées de talus, lignes d'arbres et murets qui viennent enrichir le paysage agricole. L'imbrication entre le graphisme régulier des parcelles de vignes, les structures arborées et les espaces plus naturels de garrigues et de bois composent un paysage jardiné varié et de grande qualité, que l'on observe notamment sur les glacis d'éboulis au bas des pentes.



Photo DREAL/LD

Imbrication subtile des vignes et de la forêt, dans la plaine de Maury

1.4.3 Analyse plastique du paysage

- Analyse des représentations du site

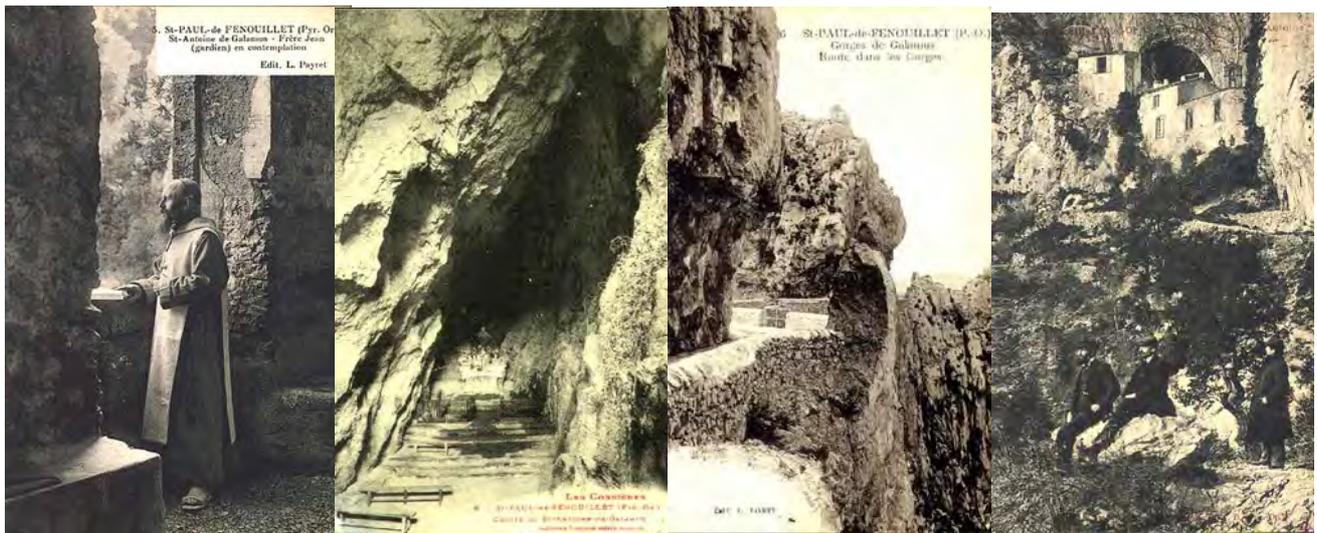
Les représentations les plus anciennes du site datent essentiellement du XX^{ème} siècle, utilisant la carte postale comme vecteur d'image touristique. Il est intéressant de les étudier, car elles montrent en fonction des périodes l'image que l'on donne à voir de la région, auprès d'une population étrangère aux lieux, en quête de sites pittoresques à visiter. Les cartes postales du site de l'ermitage de Galamus sont celles que l'on trouve en plus grand nombre (carte 1).



Carte 1 : l'ermitage de Galamus au milieu de sa montagne calcaire (<http://polymathe.over-blog.com/article-21099390.html>)

A travers ces différents documents, on ressent très bien les éléments, qui, à cette époque où les ermites étaient encore présents, pouvaient être à l'origine de la fascination qu'exerce le sanctuaire :

- une nature « sauvage », hostile, impressionnante que l'homme va réussir à maîtriser en y imposant sa présence, si petite soit-elle (cartes 4 et 5)
- le personnage de l'ermite, qui vit en marge de la société, suscite fascination et rejet (carte 2)
- les grottes, éléments hautement symboliques d'un monde caché dans lequel on peut trouver refuge le temps d'une visite. (cartes 3 et 5)



Cartes 2,3,4 et 5 : Différentes vues de l'ermitage de St Antoine de Galamus (www.jeantosti.com)

Cette fascination, si elle était vraie au début du XX^{ème} siècle, l'est encore aujourd'hui, même si les ermites et les pèlerins ont maintenant disparu, remplacés par les touristes.

Enfin, une deuxième série de photos s'intéresse à la représentation des villages avec les reliefs en toile de fond. On met en valeur un paysage traditionnel : village + cultures + montagne, composantes du terroir de cette région des Corbières (carte 6).

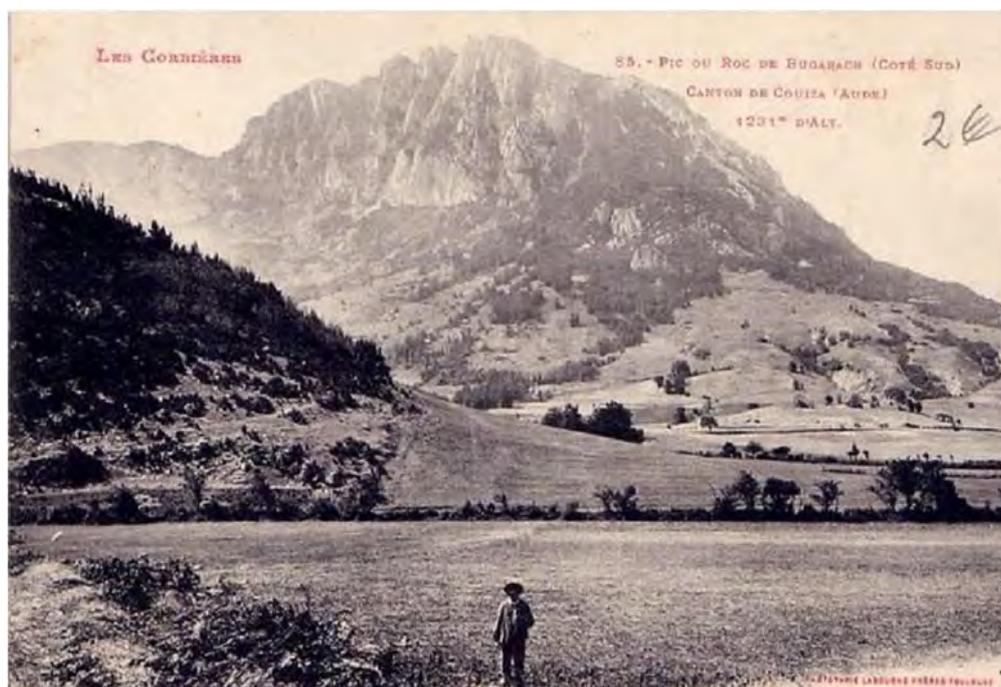


Carte 6: Vue générale sur la cave coopérative de Maury et du village ne fond (www.notrefamille.com)

Une troisième série de cartes postales est facilement disponible ; ce sont celles du Pech de Bugarach. On insiste ici sur la curiosité géologique, l'aspect énigmatique et mystérieux du massif, les images devant évoquer par elles-mêmes les légendes qui le concernent.

La carte 6 est représentative des différentes vues que l'on peut trouver du Pech : une vue d'ensemble du pic, du côté sud, entre Saint-Louis-et-Parahou et Bugarach, avec une petite colline au deuxième plan (serre de Ferran), sans doute retouchée sur les nuances de noir, et le flou des couleurs pour accentuer l'impression de profondeur. La petitesse du personnage au 1^{er} plan ne

fait que renforcer la stature impressionnante et écrasante du Pech.



Carte 7 : Vue générale sur le Pech de Bugarach (<http://polymathe.over-blog.com/article-21099390.html>)

Finalement, en comparant ces documents déjà anciens et les clichés pris aujourd'hui et présents dans tous les guides touristiques et sites Internet, on retrouve les mêmes vues, avec néanmoins une préférence aujourd'hui pour le paysage naturel, le pittoresque n'étant plus uniquement les hauts lieux touristiques reconnus. On ne trouve d'ailleurs aucune carte postale ancienne montrant la vue découverte du seul sommet du Pech.

1.4.4 Des qualités paysagères déjà reconnues

Cette reconnaissance est en effet affirmée d'ores et déjà par les protections réglementaires existantes de certains éléments du site. En effet, la zone du projet de classement comprend 7 sites inscrits et 1 site classé :

- ❖ **Site classé :**
Gorges de Saint Antoine de Galamus (arrêté du 30/06/1927)
- ❖ **Sites inscrits :**
Château de Quéribus et ses abords (13/12/1943)
Château de Peyrepertuse et ses abords (3/10/1944)
Château féodal de Padern et ses abords (3/02/1944)
Le village de Cucugnan et ses abords (22/09/1969)
Défilé du Grau de Maury (5/05/1947)
Redoute et viaduc du col Saint-Louis et leurs abords (25/09/1944)
Grotte Bernard (25/09/1944)

Ces protections seront toutes abrogées pour être intégrées dans le présent site classé, sauf

pour le « village de Cucugnan et ses abords », dont les parties urbanisées resteront exclues du site et incluses dans un reliquat du site inscrit, enclavé dans le site classé.

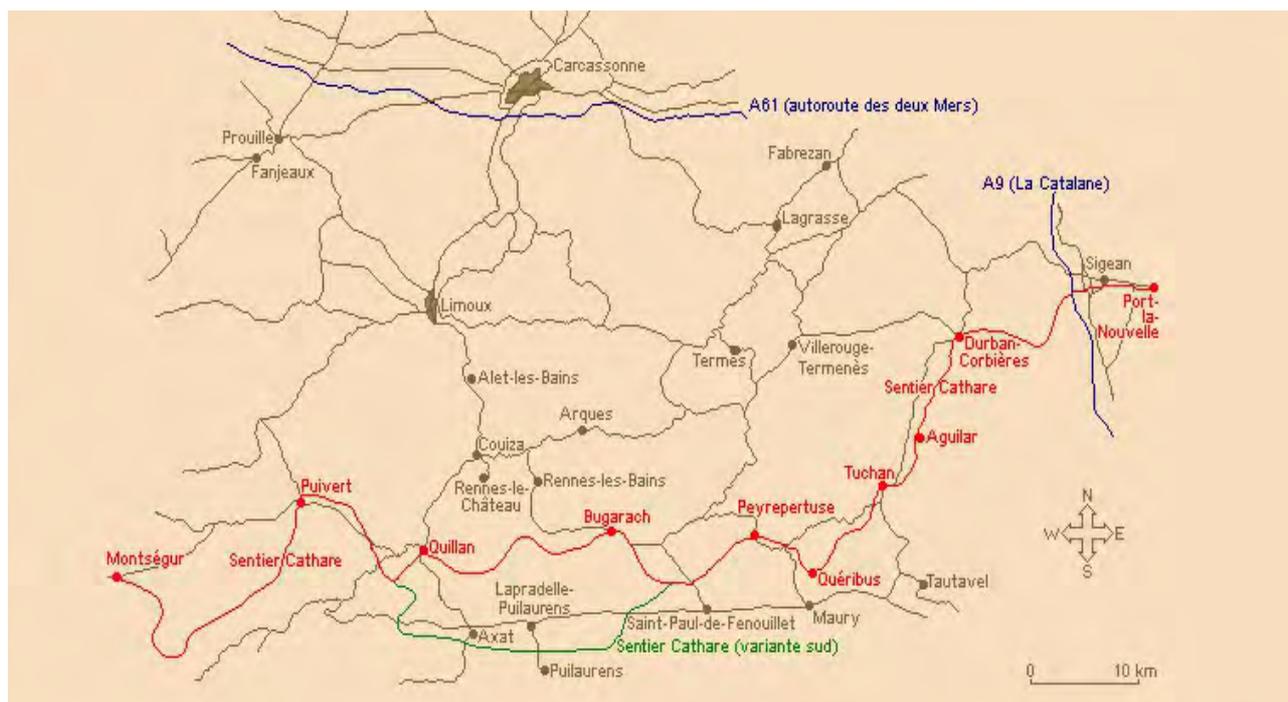
Le Pech de Bugarach est donc absent de cette liste et ne bénéficie à ce jour d'aucune protection réglementaire, de même que la plupart des autres curiosités géologiques du site.

❖ **ZPPAUP :**

Duilhac-sous-Peyrepertuse

Signalons que le village de Duilhac-sous-Peyrepertuse, actuellement protégé par une ZPPAUP, continuera de l'être lorsque cette dernière sera transformée en AVAP. Les deux autres enclaves concernent à Camps/l'Agly. Il s'agit du village du village et du hameau de la Bastide qui ne présentent pas d'intérêt paysager particulier nécessitant leur inclusion dans le site classé.

D'autres part, les nombreux sentiers de randonnée permettant d'y accéder sont également un signe de l'attrait du site, à la fois du point de vue pittoresque et historique. Le GR 36, en particulier, appelé selon les endroits Sentier Cathare ou Tour du Fenouillèdes, traverse le site dans toute sa longueur, avec deux variantes. La variante Nord, issue de Port la Nouvelle, passe par Padern, Duilhac, Galamus, Bugarach, puis Quillan, et va jusqu'à Foix beaucoup plus loin. La variante Sud, au lieu de passer par Galamus à partir de Duilhac, bifurque sur Prugnanes, puis Aigues-Bonnes jusqu'à Puivert.



<http://www.cathares.org/le-sentier-cathare.html>

Ce GR n'a pas une origine historique, son tracé ne suit pas d'anciens chemins connus. Il est essentiellement le résultat d'une volonté contemporaine de développement économique et touristique, construit autour d'un itinéraire de randonnée à pied, VTT ou cheval.

1.5 Définition du périmètre du projet de classement

Compte tenu de tous ces éléments descriptifs, nous avons pu établir un projet de périmètre permettant d'intégrer la quasi-totalité de ces éléments. Il est bien évident que les abords immédiats et même un peu éloignés du site recèlent également de nombreux attraits et richesses patrimoniales à faire valoir. Mais afin de garantir la cohérence du site, nous avons fait le choix de rester dans son enveloppe géologique définie ci-avant.

Ainsi, à son extrémité occidentale, qui représente géographiquement l'origine-même de ce projet, il englobe totalement le Pech de Bugarach et son piémont agricole.

Ensuite, il s'étire tout le long de la grande serre, dite chaînon de Galamus, qu'il englobe en totalité, avec ses piémonts et jusqu'à son extrémité orientale, au-delà du Pech de la Couronne, sur les territoires de Paziols et Tautavel (cf Fig 5). Ce faisant, il intègre au passage les deux diverticules montagneux ou collinaire proches de la serre : celui de Peyrepertuse et celui entre Cucugnan et le Verdoble, ainsi qu'au Grau de Padern l'extrême pointe sud de la montagne de Tauch, près de l'oppidum dit des Piques.

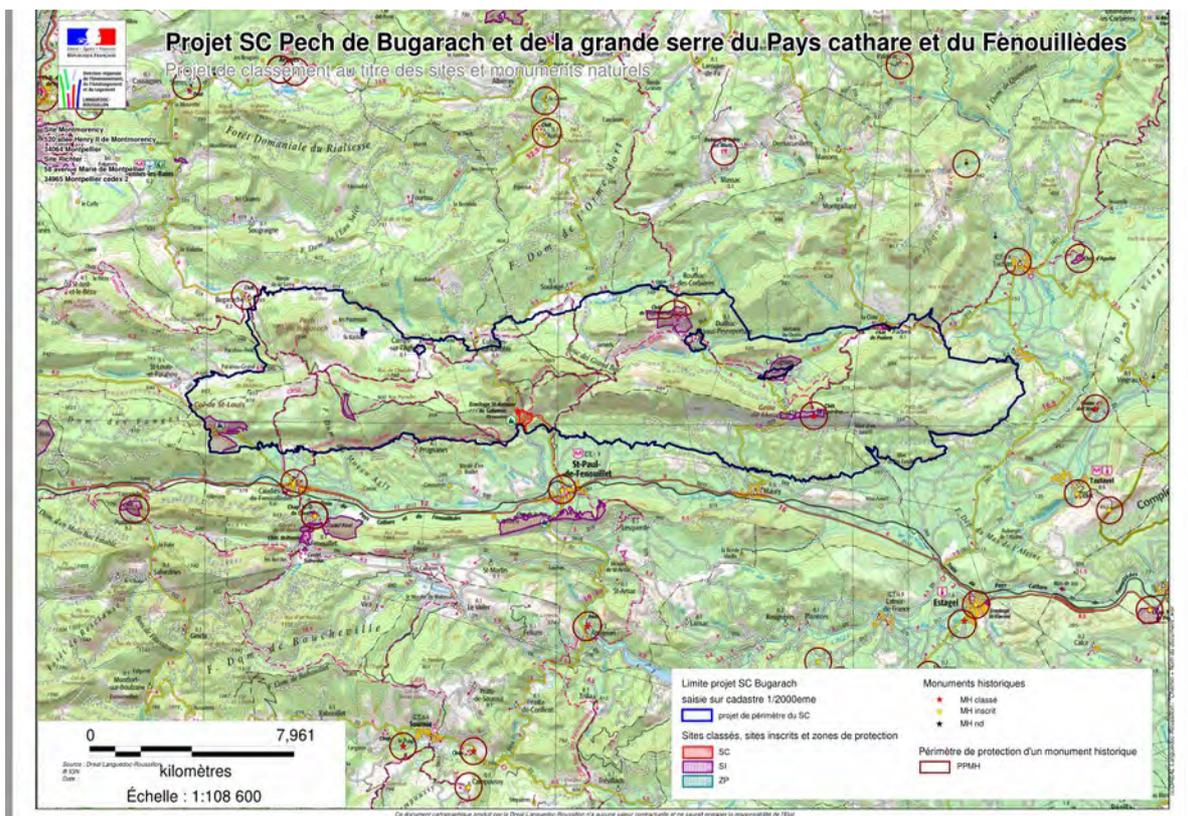


Fig 5 : projet de périmètre pour le site à classer (DREAL L-R 2013)

II. CRITERES DE CLASSEMENT DU SITE

II.1 Caractère pittoresque

La description qui précède des composantes du site permet de mesurer l'intérêt paysager et aussi le mérite de la reconnaissance de ses qualités exceptionnelles, qui en font un « ensemble parmi les plus exceptionnels qu'il puisse être donné de voir dans ce pays »¹³.

La montagne isolée, qu'est le Pech de Bugarach, avec sa forme très originale et curieuse, est indubitablement un point d'attrait dans le paysage des Corbières, perceptible, par temps découvert, aussi bien depuis le Canigou, distant de 40 km, que depuis le Madrès ou la plaine du Lauragais. La grande serre, ou chaînon de Galamus, représente aussi, de manière assez époustouflante, un rempart naturel et somptueux, fait de rocailles, d'anfractuosités, de ravins, bordé de part et d'autres de ses piémonts par des paysages collinaires d'une grande subtilité, mêlant harmonieusement forêt, garrigue, vignoble et autres terres agricoles. La présence des châteaux, en particulier celui de Peyrepertuse, au mimétisme si singulier d'avec l'éperon calcaire qui le porte, et celui de Quéribus, sentinelle dressée de la grande serre, visible jusqu'au cap Bear, ne font qu'accentuer la force d'évocation de ce paysage hors du commun, emblématique du Pays cathare et du Fenouillèdes.

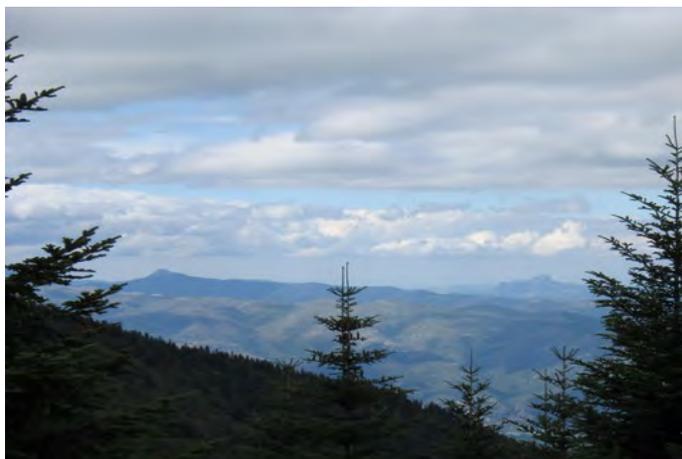


Photo DREAL/DR

Vue du Pech de Bugarach (à gauche), depuis le Canigou (Ras del Prat Cabrera)



Photo DREAL/DR

Vue du massif du Canigou, depuis le site, à Tautavel

¹³ Michel Brodovitch (CGEDD), dans son rapport d'inspection du 5 août 2013 au MEDDE.

II.2 Caractère historique

La richesse du patrimoine historique du site est bien réelle, comme on l'a vu au §1.2 bien que les protections existant en termes de patrimoine historique soient a priori insuffisantes.

❖ Monument historique classé :

Château de Quéribus (11/10/1907)

Château de Peyrepertuse (19/03/1908)

Le château de Padern, en revanche, ne bénéficie d'aucune protection réglementaire, malgré son remarquable aspect de nid d'aigle surplombant le village (cf photo page 13), et son état de conservation extérieur plutôt satisfaisant.

Le site a cependant encore la chance de garder les empreintes d'une histoire peu banale, tangibles sur son territoire. Il s'inscrit, comme on l'a vu, dans une histoire régionale globale d'importance et, à un niveau national et international, dans l'histoire des relations transfrontalières entre France et Espagne. Sa situation pluriséculaire de zone frontalière, dont il porte encore les traces bien visibles, ponctuellement dans le paysage, l'a marqué aussi profondément au niveau culturel, puisque, selon cette histoire vécue par les populations, on sait y parler des langues distinctes : l'occitan à Maury ou le catalan à Tautavel, par exemple. Cette histoire est très riche, au regard de tous les éléments présents et passés dans le site, et mérite d'être connue et reconnue.

II.3 Caractère scientifique

II.3.3 Patrimoine géologique

Nous avons pu constater l'extrême richesse des lieux au niveau géomorphologique. On peut notamment la traduire notamment par l'existence des 12 géosites cités page 6 : 7 à l'inventaire du patrimoine géologique national (en pré-validation) et 5 au pré-inventaire. Mais cela ne doit pas occulter la qualité d'ensemble des lieux qui présente encore de nombreux autres éléments, souvent sommitaux, que nous n'avons pas décrit plus précisément mais bien réels et non dénués d'intérêt (roc des Sagnes, roc de Chalabre, pas de Malabrac, les 3 rochers d'Orion, défilé du Grau de Maury, Pech de la Couronne,...).

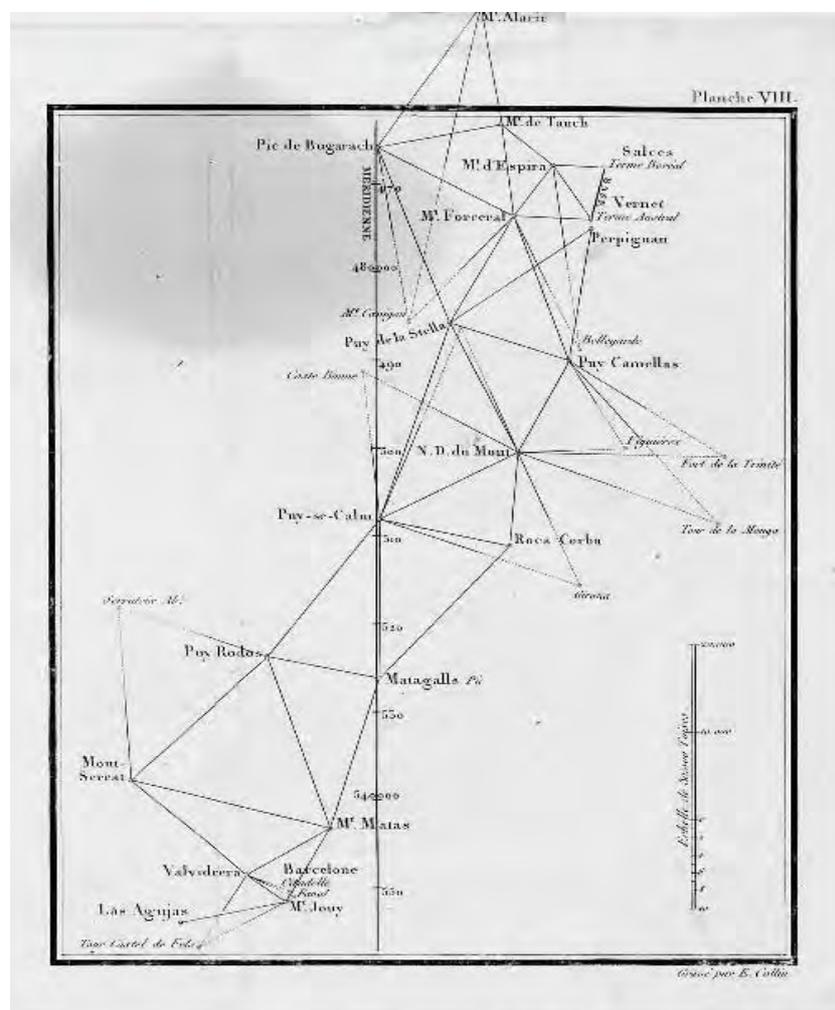
II.3.3 Patrimoine naturel

On peut compléter cette approche du caractère scientifique du site, par l'aspect également remarquable de sa biodiversité. En effet, pas moins de 12 ZNIEFF et 2 ZICO, ainsi que l'importante ZPS des Basses-Corbières sont assises en tout ou partie sur le site. Et rappelons qu'il est connu internationalement par de nombreux orchidophiles. et par son apport, certes anecdotique, au progrès de la science, dans sa contribution à l'établissement du système métrique universel.

II.3.3 Patrimoine géographique

- Le Pech de Bugarach et l'établissement du système métrique universel

L'apport du site, certes plus anecdotique, au progrès de la science, dans sa contribution à l'établissement du système métrique universel, mérite cependant d'être signalé également.



Source gallica.bnf.fr / Observatoire de Paris

C'est en effet sur le Pech de Bugarach que les deux astronomes et mathématiciens Jean-Baptiste Delambre et Pierre Méchain posèrent un des jalons fondateurs du système métrique, comme ils le firent aussi sur le Puig de l'Estelle (Puy de la Stella -cf Carte page 34), dans le massif du Canigou.

Héritiers de la Révolution française et en son nom, les deux scientifiques furent chargés par l'Assemblée Constituante, en 1791, d'établir un système de mesures universel, valable « pour tous les temps et pour tous les peuples », qui n'ait plus pour modèle l'homme (on mesurait alors en pouce, en pieds, en coudées), mais le seul vrai patrimoine commun de l'humanité : la Terre.

Mettant à profit les derniers progrès des mathématiques et de la géométrie, en appliquant la méthode dite de la **triangulation**, les deux hommes gravèrent notamment le Pech de Bugarach pour mesurer un bout de l'arc terrestre qui devint plus tard, grâce au travail poursuivi par Arago, le **mètre étalon**.

II.4 Caractère légendaire

Ce critère de classement n'a pas encore été développé et nous l'avons gardé pour la fin...non sans raisons.

D'emblée, précisons qu'il concerne essentiellement le **Pech de Bugarach**, qui est déjà une curiosité géologique, en tant que « montagne renversée ». Mais cette donnée fait partie du monde réel et visible, au moins par les géologues. Il ne s'agit pas non plus de reprendre dans ce rapport les élucubrations fort médiatisées qui ont concerné en 2012 les prophéties mayas sur la fin du monde, qui ont rendu célèbre, au moins en France, cette petite commune audoise, mais de développer les connaissances relevées en 2008 de ces légendes et croyances diverses, véritablement foisonnantes dans ce secteur. Un tel exemple de source d'inspiration légendaire, mystique ou ésotérique ne se rencontre que rarement.

Le Pech de Bugarach, site de légendes et de mystères :

- **Les origines du nom**

Pic, Pech, Pioch Puech, Roc, Montagne, tant de termes pour désigner le massif de Bugarach, appelé autrefois Pech de Tauzet et qui a ensuite pris le nom du village à ses pieds. La légende attribue souvent la formation du pic à deux nains, Bug et Arach¹⁴.

« L'Aude était autrefois, nous dit la tradition, une plaine immense et fertile sur laquelle veillaient des fées et des lutins. Les fées armées de longues piques chassaient les dragons et les serpents qui infestaient le pays, et dispersaient les nuages malfaisants pour la levée des récoltes. Les lutins, petits dieux des bois et des taillis, chassaient les vipères et dénichaient les corbeaux et les pies rapaces. C'est pourquoi le peuple audois bénissait ces esprits bienfaisants, leur élevait des autels et avec leurs images en décorait les frontons.



Les lutins Bug et Arach sur une illustration de Pertuzé dans le *Panthéon Pyrénéen*
(<http://polymathe.over-blog.com/article-20239950.html>)

Parmi ces fées et ces lutins, la déesse Nore et les lutins Bug et Arach étaient les plus honorés, tandis que Cers, fils d'Eole, père des vents et tempêtes, voyait son temple abandonné par les bons paysans qui l'accusaient de ravager les récoltes, de dépouiller les arbres de leurs fleurs et parfois de découronner même les toits des maisons. En vain les fervents de Nore et les lutins Bug et Arach les

¹⁴ www.cathares.org/bugarachlegende.html

suppliaient-ils ardemment d'intervenir auprès de Jupiter pour conjurer les méfaits de Cers. Ceux-ci avouaient en toute loyauté qu'ils se sentaient impuissants contre ce fils d'un dieu et petit-fils de Jupiter.

Un jour que la tempête avait fait rage plus que de coutume, la fée Nore, prise de pitié plus tendre pour le malheur de ces paysans, résolut d'implorer de front le grand dieu Jupiter. Touché de cette sainte audace, le maître de tonnerre promit à la petite déesse de calmer les colères de Cers et de veiller sur la contrée qu'elle aimait. Encouragés par l'exemple de Nore, les lutins Bug et Arach se décident eux-aussi à implorer Jupiter pour qu'il délivre les pays qu'ils habitent des colères malfaisantes du même dieu Cers. Mais afin de se faire mieux entendre du Maître des Cieux, Bug grimpe sur les épaules d'Arach et fait sa prière à Jupiter qui se laisse fléchir et dresse dans les nues un promontoire protecteur, fait du même mont sur lequel s'étaient placés les deux lutins pour l'implorer. A l'abri de ce nouveau rempart, qui portera désormais le nom de Bugarach, toute la plaine du Roussillon et le plateau des Corbières ne craindraient plus les colères désastreuses de Cers. »¹⁵

D'autres hypothèses sont avancées quant à l'origine de ce toponyme assez particulier :

- tiré du latin Bugaragio (nom de villa noté dès 889 dans une ancienne charte),
- *Buc* signifierait « cime » en occitan,
- Un ouvrage publié en 1971 sous le nom de *Bougres et Cathares* affirme que le mot Bulgare prit une signification insultante vers le XI^e siècle, devenant progressivement une appellation quasi-commune du rebelle contestataire, de l'hérétique novateur et déviationniste de l'idéologie officielle. L'Église Catholique le désigna alors comme hérétique, bougre, bulgare.

Considérons donc que cette étymologie reste finalement assez mystérieuse.

- **Présence wisigothique sur le Pech**

Le Pech aurait pu servir de tour de guet il y a très longtemps. Il faut remonter selon une thèse couramment avancée dans la région à l'époque des Wisigoths, au Ve siècle après Jésus-Christ. Une tour haute d'une trentaine de mètre (baptisée tour de la Tauze par les historiens, dont Louis Fédié ancien conseiller général de l'Aude, au XIX^e siècle) était édifée sur un mamelon situé au Sud¹⁶. Notons au passage l'existence d'une autre hypothèse, liée aux Wisigoths, sur l'existence d'un trésor caché dans les entrailles du Pech : leur fameux trésor, constitué par Alaric, lors du sac de Rome en 410, événement marquant considéré, selon les acceptions, comme la fin de l'Antiquité et le passage au Haut Moyen Âge.

- **Cachette d'un trésor fabuleux**

Au sein du Pech, selon certains, serait cachée l'Arche d'Alliance, rapportée de Terre Sainte lors des Croisades par des Chevaliers. D'autres affirment que ce trésor serait celui du fameux abbé Saunière.

Né à Montazels dans l'Aude, l'abbé Saunière fut envoyé en 1885 au village de Rennes-le-Château en tant que curé. Il trouva, après son installation, un document situé dans le balustre en bois de l'église, qui lui révéla un secret. Il mena, par la suite, des fouilles dans les souterrains de l'église. Il aurait fait une découverte qui changea à jamais l'histoire du village : un trésor de pièces d'or. L'abbé poursuivit alors ses recherches et laissa penser qu'il allait découvrir de nouveaux trésors. Il a été en effet aperçu, à plusieurs reprises, creusant dans le cimetière du village, éveillant ainsi les soupçons des villageois. Entre 1885 et 1889, il bâtit une grande villa (la villa Béthanie) afin d'y accueillir des prêtres à la retraite ; une tour fut également hissée, la tour Magdala. Il fut, pendant un temps, soupçonné par l'archevêché de mener un trafic de messes. Il mourut en 1917 et laissa le souvenir d'un prêtre ayant profité de la découverte d'un trésor, qu'il aurait utilisé à ses fins.

15 Extrait de *Folklore*, revue d'ethnographie méridionale, n° 113-1964, Légendes audoises «les esprits familiers»

16 <http://bugarach.ifrance.com/historique.htm>

- **La légende de l'ermite**

Elle raconte que jadis, sur Bugarach, vivait un ermite hirsute et chevelu, venu pour rencontrer Dieu. Cette légende a peut être un lien avec une vérité historique. En effet, Bugarach est à quelques kilomètres de l'ermitage de Galamus, occupé jusqu'en 1936. Il est tout à fait possible qu'un ermite de Galamus soit venu jusqu'à Bugarach pour sa quête spirituelle.

Daniel Fabre écrit à ce sujet : « Vêtu d'un grand manteau de bure, l'ermite de Galamus arpentait régulièrement les terroirs environnants, quêtant et vendant des produits de sa cueillette pour assurer sa subsistance »¹⁷.

Au village de Bugarach, le jour du mercredi des Cendres, une cérémonie perpétuait naguère le souvenir de ces ermites. Un des jeunes du village se déguisait en ermite. Accompagné d'un groupe de jeunes, il allait de porte en porte pour demander des victuailles, aspergeant d'un mélange d'eau et de cendres les personnes refusant l'aumône¹⁸.

- **Esotérisme et croyances mystiques**

Le Pech fait l'objet de nombreuses croyances que beaucoup qualifient de mystiques, ésotériques ou ufologiques, souvent en lien avec celles de Rennes-Le-Château.

Selon les traditions occitanes, le Pech de Bugarach serait le lieu de séjour des « mitounes », belles fées maléfiques. Des stages plutôt mystiques ont lieu régulièrement aux alentours, qui comportent comme rite majeur de passer une nuit au sommet.

Des témoignages rapportent des aventures étranges, pour la plupart ayant trait aux OVNI ou bien des bruits inexplicables et ressentis d'une « présence » mystérieuse. Certaines personnes disent avoir été témoins d'apparition de phénomènes lumineux inexplicables dans le ciel.

D'autres affirment qu'en raison de l'inversion des couches géologiques, le Pech concentrerait des ondes telluriques, favorables aux rites celtiques. De même, les avions auraient interdiction de survoler le Pech, au risque de dérégler tous leurs instruments de navigation. Des témoins ayant gravi le Pech relatent leurs aventures au cours desquelles les appareils tels les téléphones portables auraient cessé de fonctionner de façon inexplicable, au cours de l'ascension.

Autre hypothèse : le Pech recouvrirait une immense cavité. Des satellites français aurait détecté sous le pic de Bugarach, d'étranges cavités ainsi qu'un immense dôme. Peut-être lac géant ? Base extraterrestre ? Cette cavité reste cependant bien cachée et jusqu'à aujourd'hui, impossible d'accès...

«Cavernes abritées et avens bien dissimulés au fond du géon, ces lieux, parfaitement camouflés, d'un accès difficile et parfois dangereux, pourraient abriter des «Capsules du Temps». Ecrins de roche, au sein desquels reposeraient des vestiges d'un autre âge que de courageux archéologues découvriront demain. Toujours sous la protection de Veilleurs humains et ultra humains, ces précieux dépôts ne sont sans doute pas un leurre. »¹⁹

Dans le même ordre d'idées, un chercheur suisse, M.Bettex, prétend y avoir localisé la cité légendaire d'Agharta qui est une cité, un royaume ou un monde souterrain légendaire, apparu au XIX^e siècle dans des œuvres de fiction utopistes et des courants spirituels occidentaux, intégrant des éléments religieux orientaux. Le thème s'est développé au XX^e siècle, en se liant aux mythes des mondes disparus (Hyperborée, Atlantide, Lémurie), et à partir des années 1950, aux théories de la Terre creuse. Il a été adopté par des mouvements New Age. Agharta est en général présentée comme un monde idéal dépositaire de connaissances ou de pouvoirs susceptibles de sauver l'humanité.

¹⁷ FABRE D., « Figures de la fête », in Aude, éd Bonneton

¹⁸ <http://polymathe.over-blog.com/article-20239950.html>

¹⁹ <http://lesarchivesdusavoirperdu.over-blog.com/article-20040486.html>

- **Le Pech, inspireur de personnages célèbres...**

Le Pech de Bugarach aurait inspiré les écrivains Jules Verne, pour ses livres prophétiques et Victor Hugo, qui en connaissait la dimension énergétique.

Nostradamus, qui habitait la région, aurait prédit qu'elle deviendrait une plaque tournante importante de l'histoire.

Plus récemment, le mystique Omraam Mikhael Aïvanhov y avait un lieu de résidence qu'il visitait fréquemment.

Enfin, Steven Spielberg, le réalisateur américain, après un séjour à Bugarach, aurait écrit son scénario de film "Rencontre du troisième type".²⁰

De même, Roman Polanski est venu en 1999 y tourner quelques scènes de son film « La neuvième porte ».



Itinéraire sous
Bugarach
selon Jules
Verne.

- **...et d'auteurs**

Quelques ouvrages traitant du Pech et de ses mystères :

D'ARGOUN J., *Révélation sur le Mont Bugarach*, Ed.Chante Perle

D'ARGOUN J., *Bugarach, la Montagne Sacrée*

DOUZET A., *Et in Bugario ou les énigmes de Bugarach*

DOUZET A., *A la recherche du secret perdu*, Bulletin n°5

BLUM J., *Les mystères d'Occitanie : Montségur,ur, Bugarach, Rennes-Le-Château*, Ed. Alphée

ANTONI R., *Rennes-le-château ou la mystification biblique*, 1995

ALBERNY L., *Le Mammouth bleu*, 1935

L'œil du sphinx, coll. « Archives de l'Université de Nouvelle Souabe », réédit. 2005

MILLER S. et WARD P . *Le chant de Montségur*, 2001 Ed. Cylibris

²⁰

http://www.patrickdacquay.com/voyages/voyages_bugarach.php

III. OBJECTIFS DU CLASSEMENT

Au vu de cette description des composantes et des caractères du site, qui nous semble révéler, si besoin en est, qu'il s'agit un site d'intérêt exceptionnel au niveau national, voire international, il nous semble pertinent de proposer son classement au titre des sites et monuments naturels. Compte tenu également des projets de développement connus à ce jour (centrales éoliennes et centrales photovoltaïques notamment) et le concernant de plus ou moins près, et enfin pour répondre à la demande qui nous paraît justifiée de certains élus locaux de protéger le Pech de Bugarach, qui ne bénéficie à ce jour d'aucune protection réglementaire, la procédure de classement paraît bien adaptée au contexte local.

Les objectifs poursuivis, dans le cadre de la mise en œuvre de cette servitude d'utilité publique, seront les suivants :

- Renforcer les protections existantes, jugées insuffisantes

En effet, les protections actuelles (1 seul site classé, de faible surface, et 7 sites inscrits) ne sont plus suffisantes. Pour le site de Galamus, cela est reconnu depuis 1999 et la CDNPS a délibéré en ce sens (26/10/1999). Concernant le niveau de protection « sites inscrits », il nous semble devenu inadapté aux enjeux des sites concernés, dans un contexte où l'avenir même de cette mesure de protection semble compromis à moyen voire court terme (une dizaine d'années). De même, de nombreux éléments patrimoniaux de valeur ne sont pas protégés, ou le sont peu. Concernant le Pech de Bugarach, qui représente indubitablement un des points forts du site, son noyau sommital excentré, pourrait-on dire, la protection n'existe pas.

Le classement permettrait ainsi de combler ces lacunes en offrant une garantie de protection désormais suffisante.

- Contribuer à la mise en valeur du territoire dans les deux projets de gestion de territoire que sont ceux du PNR Corbières-Fenouillèdes et du label UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité pour les Citadelles du vertige

Il semble pertinent de considérer que pour la grande majorité des élus représentant les populations locales, la volonté de voir ces deux projets se réaliser est forte, vu la motivation pour les faire aboutir exprimée en général lors des consultations des municipalités. En effet, il nous semble que la perception du projet par les 15 communes concernées et consultées en 2012 et 2013 a été plutôt bonne, sauf pour celle de Tautavel, qui a exprimé sa non adhésion au projet (cf annexe « CR consultations municipalités 2012 et 2013 »). Cela nous porte à croire à sa bonne acceptation également par la majorité des populations locales. A ce titre, il faut souligner que certaines municipalités, notamment audoises, ont souhaité que soit encore mieux reconnue la qualité de leur patrimoine, puisqu'elles ont exprimé, lors des consultations, le souhait de voir étendre le périmètre proposé pour le projet de classement, afin d'intégrer dans le site de nouveaux éléments d'intérêt remarquable.

Dans un tel contexte, très positif pour le grand territoire englobant le site, le classement répond doublement et positivement à ces attentes, exprimées dans le cadre de ces projets de niveau l'un national et l'autre international. En effet, d'une part, il devrait avoir pour conséquence un accroissement des flux de fréquentation touristique dans et autour du site, et ainsi il deviendrait nécessaire d'améliorer au passage sa protection. D'autre part, l'obtention du label UNESCO conduit en général de fait à une demande appuyée faites aux Etats demandeurs d'une mise en place de protection pour le territoire labellisé, ce qui rend la démarche de classement anticipatrice et encore plus cohérente avec l'évolution prévisible du site.

En tout état de cause, on constate une grande cohérence entre ces trois projets aux trois niveaux : international, national et régional. Cela représente un atout majeur pour un territoire, et pour celui-là en particulier.

Le 15 novembre 2013,

Didier ROCHOTTE

Inspecteur des sites
pour les Pyrénées-Orientales
et, par intérim, pour l'Aude